



Communiqué des chefs d'État et de gouvernement du G7

20 mai 2023

Préambule

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement du Groupe des sept (G7), nous sommes réunis à Hiroshima du 19 au 21 mai 2023 pour notre sommet annuel, plus unis que jamais dans notre détermination à relever les défis mondiaux de notre temps et à fixer le cap d'un avenir meilleur. Notre travail se fonde sur le respect de la Charte des Nations Unies et des partenariats internationaux.

Nous prenons des mesures concrètes pour :

- soutenir l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra face à la guerre d'agression illégale menée par la Russie ;
- approfondir les efforts de désarmement et de non-prolifération visant à atteindre l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires avec une sécurité non diminuée pour tous ;
- coordonner notre approche concernant la résilience et la sécurité économiques, qui se fonde sur la diversification, l'approfondissement des divers partenariats et l'atténuation des risques, et non sur le découplage ;
- mener la transition des économies de l'avenir vers une énergie propre, à l'intérieur et à l'extérieur du G7 ;
- lancer le Plan d'action de Hiroshima pour une sécurité alimentaire mondiale résiliente avec les pays partenaires, afin de répondre aux besoins actuels et futurs ; et
- atteindre notre objectif de mobiliser 600 milliards de dollars pour le financement d'infrastructures de qualité grâce au Partenariat pour les infrastructures mondiales et l'investissement tel que souligné dans les annexes au présent communiqué.

Nous sommes déterminés à travailler ensemble et avec d'autres acteurs pour :

- soutenir une région indopacifique libre et ouverte et nous opposer à toute tentative unilatérale de modification du statu quo par la force ou la contrainte ;
- favoriser une reprise mondiale forte et résiliente, maintenir la stabilité financière et promouvoir des emplois et une croissance durable ;
- accélérer la réalisation des Objectif de développement durable (ODD), en reconnaissant que la réduction de la pauvreté et la lutte contre la crise climatique et environnementale vont de pair ;
- promouvoir l'évolution des banque multilatérale de développement (BMD) ;

- renforcer nos partenariats avec les pays africains et soutenir une plus grande représentation de l’Afrique au sein des enceintes internationales ;
- protéger la planète en accélérant la décarbonation de notre secteur énergétique et le déploiement des énergies renouvelables, mettre un terme à la pollution par les plastiques et protéger les océans ;
- approfondir la coopération dans le cadre des Partenariats pour une transition énergétique juste, du Club climat et de nouveaux paquets de mesures nationales sur les forêts, la nature et le climat ;
- investir dans la santé mondiale en agissant en faveur des capacités de production de vaccins au niveau mondial, du Fonds de lutte contre les pandémies, du futur accord international portant sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, et de la réalisation de la Couverture sanitaire universelle (CSU) ;
- coopérer en matière de migrations internationales et renforcer notre action commune de lutte contre la traite des personnes et le trafic d’êtres humains ; et
- faire progresser le dialogue international sur la gouvernance et l’interopérabilité inclusives de l’intelligence artificielle (IA) pour réaliser notre vision et notre objectif communs d’une IA digne de confiance, conformément à nos valeurs démocratiques communes.

2. Nous défendrons les principes internationaux et nos valeurs communes :

- en défendant et en consolidant l’ordre international libre et ouvert fondé sur des règles de droit et en respectant la Charte des Nations Unies au profit de tous les pays, quelle que soit leur taille ;
- en nous opposant fermement à toute tentative unilatérale de modifier par la force ou la contrainte le statut établi pacifiquement de territoires, où que ce soit dans le monde, et en réaffirmant que l’acquisition de territoires par la force est prohibée ;
- en promouvant les droits de l’homme universels, l’égalité entre les femmes et les hommes et la dignité humaine ;
- en réaffirmant l’importance du multilatéralisme, notamment le rôle des Nations Unies et de la coopération internationale pour la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité ; et
- en renforçant le système commercial multilatéral fondé sur des règles de droit et en suivant l’évolution des nouvelles technologies numériques.

3. Nous travaillerons avec nos partenaires internationaux pour parvenir à un monde centré sur l’humain, solidaire, résilient et sans laissés pour compte. À cet égard, nous nous sommes félicités de la participation des chefs d’État et de gouvernement de l’Australie, du Brésil,

des Comores, des îles Cook, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République de Corée et du Vietnam.

Ukraine

4. Nous condamnons une fois de plus et avec la plus grande fermeté la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation grave du droit international, et notamment de la Charte des Nations Unies. Cette guerre d'agression brutale constitue une menace pour le monde entier et une violation des normes, des règles et des principes fondamentaux de la communauté internationale. Nous réaffirmons notre soutien inébranlable à l'Ukraine, aussi longtemps qu'il le faudra, pour parvenir à une paix globale, juste et durable. Nous avons publié la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G7 sur l'Ukraine et, avec l'intention claire et les mesures concrètes qui y sont énoncées, nous nous engageons à renforcer notre soutien diplomatique, financier, humanitaire et militaire en faveur de l'Ukraine, à accroître le coût à payer par la Russie et par ceux qui soutiennent son effort de guerre, et à continuer de lutter contre les répercussions néfastes de la guerre sur le reste du monde, notamment sur les populations les plus vulnérables.

Désarmement et non-prolifération

5. Conformément à la Vision des chefs d'État et de gouvernement du G7 de Hiroshima sur le désarmement nucléaire, nous affirmons notre volonté de parvenir à un monde sans armes nucléaires garantissant une sécurité non diminuée pour tous, objectif qui doit être atteint par une approche réaliste, pragmatique et responsable. Nous réaffirmons l'importance des efforts en matière de désarmement et de non-prolifération pour bâtir un monde plus stable et plus sûr. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le fondement sur lequel poursuivre le désarmement nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous demeurons attachés à l'adhésion de tous les États à la Convention sur les armes biologiques, et à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, ainsi qu'à leur mise en œuvre effective et à leur consolidation. Nous nous félicitons des mesures prises pour renforcer l'efficacité et la responsabilité du contrôle des exportations de matières, de technologies et de la recherche susceptibles d'être utilisées à des fins militaires, en prenant en compte le rythme rapide des changements technologiques, et nous reconnaissons à cet égard le rôle central des régimes multilatéraux de contrôle des exportations.

Indopacifique

6. Nous réaffirmons la nécessité d'une région indopacifique libre et ouverte, qui soit solidaire, prospère, sûre, fondée sur l'état de droit et qui protège les principes communs tels que la

souveraineté, l'intégrité territoriale et le règlement pacifique des différends, les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Compte tenu de l'importance de la région indopacifique, les membres du G7 et leurs partenaires ont lancé des initiatives indopacifiques pour contribuer à renforcer nos échanges avec cette région. Nous soulignons notre volonté de renforcer la concertation avec nos partenaires de la région, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et ses États membres. Nous réaffirmons notre soutien inconditionnel au caractère central de l'ASEAN et à son unité, ainsi que notre attachement à promouvoir une coopération conforme à la Vision de l'ASEAN pour la région indopacifique. Nous réaffirmons également notre partenariat avec les pays insulaires du Pacifique et la nécessité de soutenir leurs priorités et leurs besoins, conformément à la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050 du Forum des îles du Pacifique. Nous saluons les efforts du secteur privé, des universités et des laboratoires d'idées au service d'une région indopacifique libre et ouverte et nous les encourageons à poursuivre dans cette voie.

Économie mondiale, financements et développement durable

7. L'économie mondiale a fait preuve de résilience face à de nombreux chocs tels que la pandémie de COVID-19, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi que les pressions inflationnistes qui s'en sont suivies. Toutefois, nous devons rester vigilants, agiles et flexibles dans la mise en œuvre de nos mesures macroéconomiques, dans un contexte d'incertitude grandissante concernant les perspectives économiques au niveau mondial. Désireux de parvenir à une croissance robuste, durable, équilibrée et solidaire, nous sommes attachés à un ensemble de mesures macroéconomiques axées sur la stabilité et la croissance permettant de soutenir la viabilité budgétaire et la stabilité des prix à moyen terme. Alors que l'inflation perdure à un niveau élevé, les banques centrales demeurent fermement déterminées à atteindre la stabilité des prix, conformément à leurs mandats respectifs. En outre, les mesures budgétaires doivent continuer à apporter, en tant que de besoin, un appui temporaire et ciblé aux groupes vulnérables touchés par l'augmentation du coût de la vie et à canaliser les investissements nécessaires aux transitions verte et numérique, et les positions budgétaires dans leur ensemble doivent garantir la viabilité à moyen terme. Nous réaffirmons également les engagements pris par le G7 en matière de taux de change. Nous soulignons de nouveau l'importance des réformes fondées sur l'offre, notamment celles permettant d'accroître la disponibilité de la main-d'œuvre et la productivité. Par ailleurs, nous soulignons le rôle crucial des femmes et des groupes sous-représentés pour assurer la prospérité à long terme de nos économies par la promotion de l'inclusion, de la diversité et de l'innovation. Nous attendons avec intérêt l'examen des Principes de gouvernance d'entreprise du Groupe des vingt (G20) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui permettra de renforcer la

durabilité et la résilience du secteur privé. Reconnaisant que nos structures économiques et sociales ont connu des transformations dynamiques et fondamentales, nous soulignons les aspects multidimensionnels du bien-être et le fait que ces aspects doivent être intégrés dans la conception de nos mesures d'une manière pratique et efficace. Ces efforts nous permettront de préserver la confiance dans la démocratie et une économie de marché, qui sont les valeurs fondamentales du G7.

8. Nous continuerons de surveiller de près les évolutions du secteur financier et nous nous tenons prêts à prendre les mesures nécessaires pour maintenir la stabilité financière et la résilience du système financier mondial. Nous réaffirmons que notre système financier est résilient, soutenu par les réformes de la réglementation financière mises en œuvre suite à la crise financière mondiale de 2008. Nous soutenons fermement les efforts déployés par le Conseil de stabilité financière et les organismes de normalisation pour accroître la résilience de l'intermédiation financière non bancaire. Nous poursuivrons les discussions sur la monnaie numérique pour exploiter les bénéfices apportés par les innovations, tels que l'efficacité des paiements et l'accès aux services financiers de base, tout en luttant contre les menaces potentielles pour la stabilité, la résilience et l'intégrité du système monétaire et financier. Un suivi, une réglementation et une supervision efficaces sont essentielles pour lutter contre les risques pour la stabilité et l'intégrité financières engendrés par les activités et marchés de crypto-actifs et pour éviter l'arbitrage réglementaire, tout en soutenant l'innovation responsable.
9. Nous soulignons de nouveau notre ferme volonté politique de mettre en œuvre rapidement à l'échelle mondiale le Cadre inclusif de l'OCDE et du G20 relatif à la solution reposant sur deux piliers pour relever les défis en matière d'imposition découlant de la mondialisation et de la transition numérique de l'économie, et pour instaurer un système fiscal international plus stable et plus juste. Nous reconnaissons les progrès considérables réalisés dans la négociation du pilier 1 de la convention multilatérale, et nous réaffirmons notre attachement à la conclusion rapide des négociations pour que cette convention soit prête à la signature dans les délais convenus. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans les législations internes pour la mise en œuvre du pilier 2. Nous continuerons à soutenir les pays en développement pour qu'ils renforcent leurs capacités en matière de fiscalité pour construire des bases d'imposition durables, tout en soulignant l'importance d'une aide pour la mise en œuvre de la solution reposant sur deux piliers.
10. Nous reconnaissons qu'il est urgent de réaliser les ODD d'ici à 2030, de réduire la pauvreté, d'apporter des solutions aux problèmes mondiaux, y compris la crise climatique, et de remédier aux vulnérabilités liées à l'endettement dans les pays à revenu faible et

intermédiaire, et que ces enjeux sont interconnectés et se renforcent mutuellement. Nous sommes déterminés à faire notre part pour mobiliser les ressources publiques et privées nécessaires pour y faire face et soutenir une transition juste. Reconnaissant qu'il importe d'assurer la fourniture et la protection des biens publics mondiaux, nous soutiendrons les efforts visant à intégrer le renforcement de la résilience, de la durabilité et de la participation du plus grand nombre au cœur de l'action des BMD pour faire reculer la pauvreté et promouvoir la prospérité partagée. Nous nous efforcerons d'améliorer la boîte à outil relative au financement du développement afin de mobiliser des financements supplémentaires provenant d'institutions financières internationales, de partenaires bilatéraux et du secteur privé pour réduire plus efficacement la pauvreté par un meilleur traitement des vulnérabilités, notamment en matière de changements climatiques. Nous travaillerons ensemble et avec nos partenaires pour réaliser cette ambition et avancer de manière concrète sur ce sujet lors d'éléments majeurs au cours de l'année à venir, dès le sommet organisé à Paris les 22 et 23 juin afin de redynamiser le financement mondial du développement, et en poursuivant nos efforts lors du sommet du G20 à New Delhi, du sommet sur les ODD à New York, des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) à Marrakech, du Pacte avec l'Afrique du G20 à Berlin et de la 28^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28) aux Émirats arabes unis.

11. Nous sommes résolus à jouer un rôle moteur pour infléchir le ralentissement de la mise en œuvre des ODD. Reconnaissant que l'année 2023 se situe à mi-parcours du calendrier fixé pour atteindre les ODD, nous soulignons l'importance du sommet sur les ODD qui se tiendra en septembre et nous contribuerons activement à son succès. Nous réaffirmons notre volonté de revigorer la coopération internationale et de renforcer le multilatéralisme. Nous accélérerons la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba d'une manière complète et soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment par un développement mené à l'échelon local. En outre, nous promouvons le concept de sécurité humaine à l'heure d'une ère nouvelle visant à créer une société qui ne laisse personne de côté. Nous affirmons le rôle essentiel que jouent la coopération au développement et les partenariats internationaux pour relever les défis mondiaux, ainsi que la nécessité de dialoguer avec nos partenaires internationaux intervenant dans des actions de solidarité. De plus, nous appelons de nos vœux la mobilisation accrue des ressources nationales et une utilisation efficace des ressources existantes ainsi qu'une mobilisation des capacités financières du secteur privé pour combler les déficits de financements du développement durable. Nous soulignons la nécessité de continuer à renforcer l'aide publique au développement (APD) et à étendre son effet accélérateur, notamment grâce aux mécanismes de

financement innovants, tout en reconnaissant l'importance des différents engagements tels que l'objectif de 0,7 % du revenu national brut consacré à l'APD.

12. Nous demeurons préoccupés par les graves difficultés en matière de viabilité de la dette qui compromettent la réalisation des ODD, et par les conséquences disproportionnées que les pays à revenu faible et intermédiaire subissent en raison de la guerre d'agression que mène la Russie contre l'Ukraine et d'autres problématiques mondiales plus larges. Nous réaffirmons qu'il est urgent de lutter contre les vulnérabilités liées à l'endettement de ces pays et nous soutenons pleinement les efforts déployés par le G20 pour améliorer la mise en œuvre du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'initiative de suspension du service de la dette d'une manière prévisible, rapide, ordonnée et coordonnée, ce qui permettra à ses participants d'y voir plus clair. Nous saluons le fait que le Conseil d'administration du FMI ait récemment approuvé un programme pour le Ghana. Outre le Cadre commun, il convient de lutter contre les vulnérabilités liées à l'endettement des pays à revenu intermédiaire grâce à la coordination multilatérale. À cet égard, nous nous félicitons du lancement de la réunion des créanciers sur la dette du Sri Lanka co-présidée par la France, l'Inde et le Japon, et nous souhaitons le règlement rapide de ce problème qui pourra servir de modèle pour de futures actions multilatérales visant à régler les problématiques liées à l'endettement des pays à revenu intermédiaire. Nous soulignons également la nécessité pour les bailleurs privés de proposer un traitement de la dette selon des modalités au moins aussi avantageuses, conformément au principe de comparabilité de traitement, pour garantir une répartition équitable des efforts. Nous saluons l'élaboration de clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles d'origine climatique afin de renforcer le filet de sécurité protégeant les emprunteurs devant faire face aux conséquences des changements climatiques. Nous nous félicitons des travaux de nos ministres des Finances à cet égard et nous encourageons d'autres bailleurs à proposer ce type de clauses dans le cadre de leurs prêts. Pour accroître la précision et la transparence des données relatives à la dette, nous invitons l'ensemble des créanciers bilatéraux publics à participer aux exercices d'échange d'informations en faveur du rapprochement des données relatives à la dette, notamment en poursuivant la mise en œuvre de l'initiative du G20 en matière de précision des données relatives à la dette.

13. Nous encourageons les BMD et les institutions de financement du développement à accroître leur capacité à mobiliser des financements privés, notamment grâce aux réformes des BMD. À cet égard, nous soutenons et encourageons fermement la conclusion rapide des travaux en cours sur l'évolution des BMD visant à réviser et transformer leur modèle économique afin de mieux faire face aux enjeux transfrontaliers tels que les changements climatiques, les pandémies, les vulnérabilités et les conflits, qui sont indispensables pour

diminuer la pauvreté et parvenir à la prospérité pour tous. Cette évolution doit s'accompagner d'une utilisation optimale de leurs fonds propres existants. À cette fin, nous contribuerons à l'élaboration d'une ambitieuse feuille de route du G20 sur la mise en œuvre des recommandations issues de son évaluation des cadres d'adéquation des fonds propres des BMD, et nous appelons les BMD à continuer de progresser en ce sens d'une manière globale tout en préservant leur viabilité financière à long terme, la solidité de leurs notations de crédit et leur position de créanciers privilégiés. Dans le prolongement des réformes majeures de la mission et du modèle opérationnel du Groupe de la Banque mondiale s'accompagnant de réformes financières susceptibles d'apporter jusqu'à 50 milliards de dollars de capacité de financement au cours des dix prochaines années, nous attendons avec intérêt la poursuite des progrès au sein du Groupe de la Banque mondiale dans la perspective des Assemblées annuelles du Groupe et du FMI et dans un cadre plus large pour que des réformes ambitieuses s'inscrivant dans le temps soient mises en œuvre. Nous encourageons les autres BMD à se joindre à cette initiative dans l'optique d'une approche coordonnée du système des BMD. Nous appelons aussi les BMD à utiliser de manière optimale le soutien en matière de stratégies et de connaissances, et à examiner des approches renforcées favorisant la mobilisation de ressources nationales et de capitaux privés ainsi que l'engagement du secteur privé. Nous avons poursuivi le renforcement de notre action conjointe visant à soutenir les pays qui en ont le plus besoin par l'affectation volontaire de droits de tirage spéciaux (DTS) ou de contributions équivalentes. Nous saluons les engagements supplémentaires pris par le Japon et la France notamment qui, cumulés à nos contributions et engagements précédents, placent l'ambition mondiale de 100 milliards de dollars à notre portée, nous demandons aux pays d'honorer leurs engagements et nous appelons les pays désireux et capables de le faire à prendre de nouveaux engagements pour être à la hauteur de cette ambition. Nous soutenons le FMI dans ses efforts pour atteindre ses objectifs de mobilisation de capitaux arrêtés en 2021 d'ici aux Assemblées annuelles 2023 du Groupe de la Banque mondiale et du FMI et pour identifier les solutions disponibles pour assurer la viabilité du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance soutenant les pays à faible revenu, dans l'optique de répondre à leurs besoins croissants au cours des années à venir. Nous continuerons d'étudier les options viables permettant d'affecter volontairement les droits de tirage spéciaux (DTS) via les BMD, en respectant les cadres juridiques nationaux ainsi que la nécessité de préserver le rôle d'actifs de réserve des DTS.

14. Nous soulignons la nécessité de réduire le déficit d'investissement dans les infrastructures des pays partenaires à revenu faible et intermédiaire, notamment en fournissant des financements pour des infrastructures de qualité, en soutenant les efforts déployés afin de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour attirer des investissements, en rendant

opérationnels les partenariats menés à l’initiative des pays concernés et en encourageant le soutien en amont, en particulier le soutien à la préparation des projets. Nous réaffirmons notre attachement mutuel au Partenariat du G7 pour les infrastructures mondiales et l’investissement ainsi que notre détermination commune à coopérer pour atteindre l’objectif de mobiliser jusqu’à 600 milliards de dollars d’ici à 2027. Nous continuerons de renforcer les partenariats mondiaux avec les pays partenaires pour favoriser les investissements publics et privés dans des infrastructures durables, inclusives, résilientes et de qualité. Nous mobiliserons le secteur privé pour accélérer le rythme des mesures prises à cet effet. Notre offre est juste et transparente et entend accélérer le développement durable au niveau mondial en se concentrant sur les retombées potentielles à l’échelon local. Nous saluons le rapport du Partenariat du G7 pour les infrastructures mondiales et l’investissement qui montre comment le G7 et ses partenaires ont réalisé des avancées concrètes dans la promotion des investissements permettant de générer des retombées positives pérennes et de favoriser le développement durable. Nous réaffirmons notre soutien au Pacte avec l’Afrique du G20, cadre essentiel pour améliorer le climat des affaires en Afrique, et nous appelons les partenaires réformistes à rejoindre et à renforcer cette initiative.

15. Nous partageons la volonté de promouvoir un financement du développement transparent et juste, et nous travaillons de concert pour atténuer le défaut de mise en œuvre des principes existants tels que la transparence et la viabilité de la dette, la juste évaluation et la sélection de la dette, et les pratiques de prêts pour l’investissement dans les infrastructures de qualité. À cet égard, nous appelons l’ensemble des parties prenantes à adhérer aux règles, normes et principes internationaux en la matière, tels que les Principes du G20 en matière d’investissements dans les infrastructures de qualité, les Directives opérationnelles du G20 pour un financement durable, la Convention de l’OCDE sur la lutte contre la corruption d’agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et les Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales. Ces règles, normes et principes comprennent également des mesures visant à préserver l’intégrité des investissements dans les infrastructures.

16. Nous soulignons combien il est important de faire face ensemble aux problématiques humanitaires et en matière de développement, de paix et de sécurité. Nous sommes déterminés à répondre au nombre sans précédent de crises humanitaires, en ciblant en priorité les femmes, les filles et les personnes en situation de vulnérabilité. Dans cette perspective, nous nous engageons à mobiliser plus de 21 milliards de dollars pour répondre aux crises humanitaires qui se sont aggravées cette année, notamment pour répondre aux crises alimentaires urgentes. Conscients du fait que de nombreux pays, notamment les petits États insulaires en développement, sont vulnérables aux catastrophes, nous intensifierons la

coopération internationale en matière de prévention des risques de catastrophes conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et aux conclusions de l'examen à mi-parcours réalisé par le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. Nous soulignons l'importance d'une approche en matière de préparation aux situations d'urgence et celle de l'investissement dans le capital humain, les biens et les infrastructures qui contribuent non seulement au « transfert des risques » mais aussi à la « réduction des risques », ce qui permet de renforcer nos capacités d'anticipation. Nous restons déterminés à rendre compte, de manière ouverte et transparente, des progrès réalisés par rapport à nos engagements. Dans cette perspective, nous approuvons le rapport d'étape de Hiroshima 2023 qui rend compte de l'avancement des engagements en matière de développement que le G7 avait pris concernant la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que les réfugiés et la migration.

17. Nous soulignons le potentiel de transformation et le rôle moteur des villes dans le monde concernant l'ensemble des aspects du développement durable. Nous poursuivons notre coopération au sujet du développement urbain durable, et nous demandons à nos ministres chargés de ce portefeuille d'examiner l'élaboration de principes relatifs aux villes neutres en carbone, résilientes et inclusives ainsi qu'à la transition numérique en ville, et d'accélérer l'utilisation des données et des technologies au bénéfice des villes. Cette action permettra de soutenir les échanges avec nos partenaires dans le monde, dont les villes sont confrontées à des difficultés importantes en matière de changements climatiques.

Changements climatiques

18. Notre planète est actuellement confrontée à des difficultés sans précédent en raison de la triple crise mondiale que représentent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, mais aussi de la crise énergétique en cours dans le monde. Nous demeurons fermement déterminés à respecter l'Accord de Paris et à rester en mesure de contenir l'élévation de la température à 1,5 °C grâce à l'intensification de nos actions au cours de cette décennie décisive, de mettre un terme à la perte de biodiversité et d'inverser la tendance d'ici à 2030, et de garantir la sécurité énergétique, tout en exploitant les synergies et en reconnaissant le caractère interdépendant de ces enjeux. Alors que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a une influence sur les marchés de l'énergie et les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, notre objectif de parvenir à zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) au plus tard en 2050 demeure inchangé. Nous soulignons notre vive préoccupation, amplifiée par les dernières conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de son sixième Rapport d'évaluation, face à l'accélération et à l'intensification des effets des changements climatiques, et, à la lumière de ces conclusions, nous insistons sur le fait qu'il est de plus en

plus urgent de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'environ 43 % d'ici à 2030 et de 60 % d'ici à 2035, par rapport aux niveaux de 2019. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris l'année dernière à Elmau de mettre en œuvre rapidement des mesures d'atténuation au niveau national afin d'atteindre les objectifs figurant dans nos contributions déterminées au niveau national (CDN) et de nous montrer plus ambitieux, notamment en adoptant ou en renforçant des objectifs sectoriels, en fixant des objectifs secondaires n'impliquant pas les émissions de CO₂, et en adoptant des mesures d'application rigoureuses. Conscient de notre rôle moteur dans ce domaine, et notant que les émissions des pays du G7 ont déjà atteint leur niveau maximal, nous reconnaissons le rôle fondamental que jouent toutes les grandes économies mondiales pour limiter l'élévation de la température de la planète au cours de cette décennie décisive et des décennies à venir. Dans ce contexte, nous soulignons que toutes les grandes économies mondiales devraient avoir fixé des objectifs bien plus ambitieux dans leurs CDN depuis la signature de l'Accord de Paris, avoir déjà atteint leur niveau maximal d'émissions de gaz à effet de serre ou indiqué que cela sera le cas en 2025 au plus tard et, en particulier, avoir énoncé dans leurs CDN des objectifs de réduction absolue de tous les gaz à effet de serre dans l'ensemble des secteurs de l'économie. En conséquence, nous appelons l'ensemble des Parties, notamment les grandes économies mondiales, dont les objectifs figurant dans leurs CDN pour 2030 ou leurs stratégies à long terme de développement à faibles émissions de GES ne sont pas encore compatibles avec une trajectoire permettant de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et de parvenir à zéro émission nette en 2050 au plus tard, à revoir et à renforcer les objectifs figurant dans leurs CDN pour 2030, à publier ou à actualiser leurs stratégies de développement à long terme le plus rapidement possible et bien avant la COP28, et à s'engager à parvenir à zéro émission nette en 2050 au plus tard. En outre, nous appelons l'ensemble des Parties à s'engager, lors de la COP28, à s'assurer que les émissions de GES au niveau mondial atteindront leur niveau maximal immédiatement, ou en 2025 au plus tard. Nous réaffirmons notre attachement à l'Engagement mondial concernant le méthane et nous intensifions nos efforts pour réduire collectivement, d'ici à 2030, les émissions anthropiques de méthane mondiales d'au moins 30 % par rapport à leurs niveaux de 2020. Nous sommes déterminés à apporter une contribution active pour permettre à la COP28 d'atteindre les résultats les plus ambitieux du premier bilan mondial, qui devraient déboucher sur des mesures renforcées, immédiates et ambitieuses en matière d'atténuation, d'adaptation et de moyens de mise en œuvre et d'appui. Nous appelons l'ensemble des Parties à présenter, bien avant la COP30, leurs prochaines CDN et stratégies de développement à long terme qui s'appuient sur les résultats du bilan mondial, reflétant des objectifs de réduction absolue de tous les gaz à effet de serre dans tous les secteurs et catégories de l'économie. Celles-ci doivent refléter une ambition fortement revue à la hausse, compatible avec une trajectoire limitant l'élévation de la température à 1,5 °C et

doivent également comprendre des objectifs révisés et renforcés pour 2030.

19. Notant la nécessité d'accroître le rythme et l'ampleur des mesures prises pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité et assurer la transition vers une énergie propre, nous progresserons dans la transition écologique à l'échelle mondiale et la favoriserons, en travaillant de concert à la transformation de nos économies pour parvenir à zéro émission nette de gaz à effet de serre en 2050 au plus tard. Nous dialoguerons avec les pays en développement et les pays émergents afin d'accélérer la réduction des émissions, notamment en facilitant leurs transitions vers une économie circulaire à zéro émission nette de GES, résiliente aux changements climatiques et respectueuse de la nature grâce à des trajectoires diverses et pratiques tenant compte de leur situation nationale. À cette fin, nous réaffirmons notre ferme volonté de soutenir la transition énergétique juste des pays en développement, qui sera soutenue par des mesures coordonnées, y compris à travers le cadre du Partenariat du G7 pour les infrastructures mondiales et l'investissement. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le cadre des Partenariats pour une transition énergétique juste noués avec l'Afrique du Sud, l'Indonésie et le Vietnam, et nous poursuivons également nos discussions avec l'Inde et le Sénégal. Nous prenons acte des initiatives visant à soutenir la transition vers une économie propre dans les pays du monde entier, telles que l'Initiative communautaire pour des économies sans émission en Asie, l'Alliance « Énergiser au-delà du charbon », la plateforme des stratégies à l'horizon 2050, l'Initiative pour un monde à zéro émission nette et le Défi mondial sur la tarification du carbone et nous soulignons la nécessité d'assurer la comptabilité des mesures prises dans le cadre de ces initiatives avec l'objectif de 1,5 °C. Nous prendrons des mesures supplémentaires relatives à l'offre et nous reconnaissons la nécessité de poursuivre les efforts de décarbonation en ce qui concerne la demande, notamment en promouvant des changements dans l'utilisation des infrastructures et des matériels, l'adoption de technologies concernant l'utilisation finale ainsi que des choix de consommation durables. Nous reconnaissons également le rôle essentiel des autorités infranationales, en collaboration avec d'autres acteurs et partenaires, pour faire progresser les activités en matière de climat et d'énergie, en fonction des besoins locaux et des conditions environnementales. Nous réaffirmons le rôle important que jouent les marchés du carbone dont l'intégrité est élevée et la tarification du carbone pour encourager la réduction des niveaux d'émissions de façon efficace sur le plan économique, stimuler l'innovation et permettre une transition vers la neutralité climatique, grâce à une utilisation optimale d'une série de leviers pour imposer un prix du carbone. Nous soutenons un ensemble approprié de mesures, y compris des mécanismes de tarification du carbone, d'autres instruments, et des incitations permettant une réduction effective des émissions, et nous remarquons que celles-ci pourraient varier en fonction de la situation propre à chaque pays. Nous soutenons

fermement le Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone de l'OCDE. Nous nous réjouissons par avance de faire avancer le Club climat ouvert, coopératif et participatif, en collaboration avec les partenaires internationaux, pour faire progresser la décarbonation de l'industrie. Nous encourageons les acteurs privés à s'engager à parvenir à zéro émission nette de GES tout au long des chaînes de valeur par des engagements crédibles en la matière et des stratégies de mise en œuvre transparentes. Nous encourageons et promouvons également le travail des acteurs privés pour promouvoir une innovation contribuant à la réduction des émissions d'autres acteurs grâce à des solutions de décarbonation. Nous saluons les progrès accomplis dans le cadre du Programme pour la décarbonation de l'industrie, qui a décidé de commencer à travailler à la mise en œuvre du nouveau Cadre mondial de collecte des données relatives aux émissions de la production d'acier et des produits sidérurgiques. Nous réaffirmons notre détermination à atteindre un niveau élevé de décarbonation dans le secteur routier à l'horizon 2030 et nous reconnaissons la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du parc automobile mondial ainsi que l'éventail des méthodes permettant d'atteindre cet objectif, conformément aux trajectoires requises pour contenir la hausse de la température à 1,5 °C. Nous sommes déterminés à atteindre l'objectif de zéro émission nette dans le secteur routier d'ici à 2050. Dans ce contexte, nous soulignons les diverses mesures que chacun d'entre nous met en œuvre pour décarboner son parc automobile, notamment les politiques nationales conçues pour atteindre un taux de pénétration du marché de 100 % ou majoritaire pour les ventes de véhicules utilitaires légers à zéro émission à l'horizon 2035 et au-delà ; pour que la part des véhicules électriques dans les ventes de voitures particulières neuves atteigne 100 % d'ici à 2035 ; et pour promouvoir les infrastructures dans ce domaine et les carburants durables et neutres en carbone, tels que les biocarburants et les carburants de synthèse durables. Nous prenons note des possibilités qu'offrent ces politiques pour contribuer à atteindre un niveau élevé de décarbonation dans le secteur routier, notamment pour que la part des véhicules utilitaires légers à zéro émission dans les ventes mondiales de véhicules dépasse les 50 % à l'horizon 2030. Prenant en compte les conclusions des Perspectives énergétiques mondiales 2023 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), nous notons également qu'il est possible, d'ici à 2035 au plus tard, de réduire collectivement d'au moins 50 % par rapport aux niveaux de 2000, les émissions de CO₂ provenant du parc automobile des pays du G7, ce qui constituerait une étape intermédiaire vers l'objectif de neutralité carbone et permettrait de suivre les progrès accomplis chaque année. Nous réaffirmons notre détermination à renforcer les efforts déployés au niveau mondial pour parvenir à zéro émission de GES sur l'ensemble du cycle de vie des transports maritimes internationaux en 2050 au plus tard. Nous nous engageons à appuyer cet objectif et à soutenir l'introduction d'objectifs intermédiaires à l'horizon 2030 et 2040 dans le cadre de la Stratégie révisée de l'Organisation maritime internationale concernant la réduction des

émissions de gaz à effet de serre, conformément aux efforts déployés pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels grâce à un ensemble de mesures crédibles. Nous sommes déterminés à intensifier les efforts déployés à l'échelle mondiale pour atteindre l'objectif de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de parvenir à la neutralité carbone de l'aviation internationale d'ici à 2050, notamment en nous efforçant de promouvoir et de déployer des carburants d'aviation durables, en appliquant de nouvelles technologies, en améliorant le fonctionnement de l'aviation, mais aussi en nous appuyant sur le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) de l'OACI.

20. Face aux menaces croissantes que font peser les changements climatiques, le soutien aux populations vulnérables aux changements climatiques est essentiel pour assurer la sécurité humaine et parvenir à un développement durable et résilient. Nous continuerons d'intensifier et d'améliorer l'aide visant à renforcer la résilience des populations vulnérables aux changements climatiques, en renforçant l'adaptation aux changements climatiques, la prévention des risques de catastrophes naturelles liées au climat, la riposte et la relance ainsi que les systèmes d'alerte précoce, notamment dans le cadre du Bouclier mondial contre les risques climatiques et d'autres initiatives concernant les systèmes d'alerte précoce, et grâce à l'adoption de clauses de dettes adaptées aux aléas climatiques. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'objectif des pays développés Parties de mobiliser conjointement, entre 2020 et 2025, 100 milliards de dollars américains par an pour le financement de l'action climatique, tout en favorisant l'adoption de mesures d'atténuation concrètes et la transparence de leur mise en œuvre. Nous travaillerons de concert avec les autres pays développés Parties pour atteindre pleinement cet objectif en 2023. Nous nous félicitons des discussions relatives à un nouvel objectif collectif chiffré ambitieux et adapté, qui représente un effort à l'échelle mondiale provenant d'un vaste éventail de sources, publiques comme privées, afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, notamment en rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de GES et résilient aux changements climatiques. Reconnaisant le rôle essentiel du G7 et notant que les pays développés Parties doivent jouer un rôle moteur dans la mobilisation de financements de l'action climatique, nous soulignons la nécessité pour l'ensemble des pays et des parties prenantes qui ne contribuent pas actuellement aux financements internationaux de l'action climatique mais qui ont la capacité de le faire de contribuer aux efforts mondiaux à cet égard.
21. Nous sommes déterminés à intensifier nos propres efforts afin de rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire permettant un développement à faible émission de GES et résilient aux changements climatiques, conformément à l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris.

Nous soulignons la nécessité de mobiliser des financements, en particulier des financements privés permettant de poursuivre la mise au point et le déploiement de technologies et d'activités propres. Nous soulignons notre engagement en faveur d'une communication d'informations cohérentes, comparables et fiables relatives à la durabilité, et notamment au climat. Nous sommes favorables à ce que le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité finalise les normes concernant la communication d'informations relatives à la durabilité et la publication d'informations relatives au climat, et parvienne à définir des régimes de publication des informations sur la durabilité interopérables au niveau mondial. Nous attendons également avec intérêt le futur travail de ce Conseil relatif à la publication d'informations portant sur la biodiversité et le capital humain, conformément aux consultations dans le cadre de son programme de travail. Nous demeurons déterminés à soutenir la mise en œuvre et le suivi de la Feuille de route du G20 en matière de financements durables. Nous soulignons la nécessité pour les entreprises de mettre en œuvre leurs transitions vers la neutralité carbone conformément à l'objectif de limitation de l'élévation de la température fixé par l'Accord de Paris et en s'appuyant sur des plans de transition crédibles. Nous soulignons également qu'un financement de la transition compatible avec une trajectoire limitant la hausse de la température à 1,5 °C, permettant d'éviter la dépendance à l'égard du carbone et s'appuyant sur une réduction effective des émissions joue un rôle important dans la décarbonation de l'économie dans son ensemble. Nous espérons que le deuxième processus de reconstitution des ressources du Fonds vert pour le climat sera ambitieux et couronné de succès, et nous réaffirmons la nécessité pour le G7 de prendre des engagements forts. Nous invitons les autres pays à faire de même et soulignons la nécessité d'élargir la base des contributeurs du Fonds vert pour le climat en encourageant tous les contributeurs potentiels. Nous continuons d'intensifier les efforts déployés pour répondre à l'appel du Pacte de Glasgow pour le climat qui invite instamment les pays développer à au moins doubler d'ici à 2025, par rapport aux niveaux de 2019, leur contribution collective au financement de l'action climatique en faveur de l'adaptation dans les pays en développement, afin de parvenir à un équilibre entre l'atténuation et l'adaptation dans la fourniture de ressources financières accrues. Nous invitons également les BMD à s'engager en faveur d'objectifs ambitieux en matière de financement de l'adaptation, en annonçant des projections révisées et renforcées pour 2025, et nous appelons les pays non membres du G7 à accroître leur contribution au financement de l'adaptation et leur mobilisation de fonds, notamment privés, à cet effet. Nous soulignons le rôle essentiel des institutions financières internationales dans la mobilisation de financements et nous les invitons à tenir compte des questions climatiques et environnementales dans leurs stratégies, leurs investissements, leurs opérations et leur gouvernance. Nous invitons également les BMD à accroître les ressources allouées aux biens publics mondiaux, y compris pour le financement de l'action climatique, et à soutenir

des réformes ambitieuses de la réglementation dans les pays en développement, grâce à des financements spécifiques, afin de favoriser la transition vers la neutralité carbone et de faciliter les investissements privés. En outre, pour promouvoir le développement des marchés du carbone tout en garantissant leur intégrité sur le plan environnemental, nous souscrivons aux principes pour des marchés du carbone à grande intégrité afin de faciliter leur application sur les marchés des crédits de carbone. Nous soulignons notre extrême préoccupation face à l'ampleur des effets néfastes des changements climatiques, qui se traduisent déjà par des pertes et des préjudices économiques et non économiques et qui sont ressentis partout dans le monde, notamment par les populations les plus vulnérables. Vivement préoccupés par les effets néfastes des changements climatiques à l'échelle mondiale, nous accroîtrons notre action et notre soutien pour éviter et réduire au maximum les pertes et préjudices et y remédier, notamment dans les pays en développement vulnérables. Il s'agira notamment de mettre en œuvre la décision prise lors de la COP27/de la 4^e Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris de mettre en place de nouvelles modalités de financement, notamment un fonds, pour les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, conformément à l'article 8 de l'Accord de Paris, et d'apporter l'aide prévue dans l'Inventaire du G7 relatif à la prévention des risques de catastrophes naturelles, à la riposte et à la reprise.

Environnement

22. Nous sommes résolus à effectuer la transition du système économique et social vers une économie circulaire à zéro émission nette, résiliente aux changements climatiques, sans pollution et respectueuse de la nature, à mettre un terme à la perte de biodiversité et à inverser la tendance d'ici à 2030 de manière intégrée, tout en garantissant une croissance et un développement économiques durables et solidaires et en renforçant la résilience de nos économies. Soulignant que le fait de favoriser une utilisation efficace des ressources et la circularité le long des chaînes de valeur permet de réduire l'utilisation de ressources primaires et contribue à la réalisation de nos objectifs climatiques et environnementaux, nous encourageons les parties prenantes, en particulier les entreprises, à renforcer leurs actions en la matière. Ainsi, nous adhérons aux Principes pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources. Nous améliorerons, à l'échelle nationale et internationale, la récupération et le recyclage écologiquement rationnels, durables et efficaces des minerais critiques, des matières premières et des autres matériaux pertinents tout en renforçant la circularité le long des chaînes d'approvisionnement. Nous réaffirmons que la gestion et la gouvernance des écosystèmes liés à l'eau sont indispensables à toute forme de vie sur Terre. Nous participons activement aux instances internationales compétentes, notamment dans le cadre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur

l'eau, qui s'est déroulée avec succès cette année.

23. En nous appuyant sur le Pacte du G7 pour les océans, nous nous engageons à agir pour que les océans soient propres, sains et productifs. Nous réaffirmons notre volonté de mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et nous prendrons des mesures supplémentaires pour lutter contre ce phénomène dans toutes ses dimensions, notamment en soutenant les pays en développement et en renforçant la coordination entre nos organes compétents, et nous les chargeons de dresser le bilan des résultats obtenus à cet égard d'ici à la fin de l'année. Nous encourageons en particulier les pays non Parties à l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à adhérer à cet accord afin d'en améliorer la reconnaissance à l'échelle mondiale et d'assurer sa mise en œuvre effective. Nous nous félicitons de la conclusion des négociations en vue d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, et nous appelons de nos vœux son entrée en vigueur rapide et sa mise en œuvre. Nous continuerons à participer activement au développement d'un cadre réglementaire sur l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins au sein de l'Autorité internationale des fonds marins, qui garantisse la protection efficace de l'environnement marin des conséquences négatives susceptibles de découler de ces activités, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous sommes déterminés à mettre fin à la pollution plastique, avec l'ambition d'éliminer toute pollution plastique supplémentaire d'ici 2040. Dans cet esprit, nous sommes déterminés à continuer et à renforcer notre action en nous appuyant sur une approche globale du cycle de vie. Nous soutenons le processus du comité intergouvernemental de négociation, nous attendons avec intérêt le prochain cycle de négociations qui aura lieu à Paris pour achever ses travaux visant à élaborer un instrument international juridiquement contraignant couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques d'ici à la fin 2024, et nous souhaitons que celle-ci débouche sur des résultats ambitieux. Nous avancerons le plus possible sur ces questions et sur celles concernant plus largement la protection de l'océan d'ici à la Conférence des Nations Unies sur les océans en 2025.
24. Nous nous félicitons de l'adoption historique du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal visant à faire cesser la perte de biodiversité et à inverser la tendance d'ici à 2030, ce qui est essentiel pour le bien-être de l'être humain, la bonne santé de notre planète et la prospérité économique, et nous sommes déterminés à le mettre en œuvre de façon rapide et totale et à atteindre chacun de ses objectifs. À cet égard, les membres du G7 Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) s'engagent à réviser, à actualiser

et à présenter des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité compatibles avec le Cadre mondial de la biodiversité et à ses objectifs, ou à communiquer des cibles nationales reflétant, le cas échéant, tous les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité en 2023, ou suffisamment longtemps avant la 16^e Conférence des Parties à la CDB (COP16). Nous recenserons d'ici à 2025 les incitations, notamment les subventions, néfastes pour la biodiversité, les réorienterons ou les supprimerons tout en renforçant les mesures d'incitation positive en faveur de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité d'ici à 2030, en prenant sans attendre de premières mesures. Nous appelons tous les signataires à mettre en œuvre rapidement leurs engagements pris dans le cadre du Cadre mondial de la biodiversité et nous sommes prêts à aider les pays en développement à cet égard. Nous réitérons notre détermination à accroître sensiblement les financements nationaux et internationaux en faveur de la nature d'ici à 2025. Nous veillerons à ce que notre aide internationale au développement soit conforme au Cadre mondial de la biodiversité. Nous demandons aux BMD d'accroître leur soutien en faveur de la biodiversité, notamment en exploitant les ressources financières de toutes origines et en déployant un éventail complet d'instruments. Pour mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité, nous nous engageons à accroître sensiblement et progressivement le niveau des ressources financières, toutes sources confondues, et à rendre tous les flux financiers et les recettes budgétaires concernés conformes au Cadre mondial de la biodiversité, et nous appelons toutes les autres parties prenantes à faire de même. Nous nous engageons à soutenir la création d'un Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité, dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial et à faire en sorte que son lancement soit couronné de succès lors de l'Assemblée du Fonds à Vancouver en août prochain, tout en notant qu'il est essentiel que ce nouveau fonds reçoive des contributions financières de toutes origines. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer les synergies entre les financements pour le climat et pour la biodiversité, notamment en augmentant le financement des solutions fondées sur la nature. De plus, nous nous engageons à soutenir et à faire progresser la transition vers des économies respectueuses de la nature, notamment en partageant les connaissances et en créant des réseaux d'information au sein du G7 tels que l'Alliance du G7 pour une économie respectueuse de la nature. Nous demandons aux entreprises de réduire progressivement leurs effets négatifs sur la biodiversité et d'accroître leurs effets positifs. Nous attendons avec intérêt la publication du cadre régissant les marchés de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature et nous invitons les acteurs des marchés ainsi que les gouvernements et les responsables de la réglementation à soutenir son élaboration. Nous soulignons notre détermination à réaliser l'objectif de préserver et de gérer de façon efficace au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures et au moins 30 % des zones marines et côtières d'ici à 2030 (objectif « 30 × 30 »), à l'échelle nationale et mondiale et en fonction des situations et approches nationales, en favorisant la désignation

et la gestion de zones protégées, et grâce à d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Nous nous engageons à conserver et à protéger la biodiversité marine à l'échelle mondiale et à utiliser ses ressources de manière durable en nous fondant sur les meilleures informations scientifiques dont nous disposons. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre détermination à adopter d'urgence, dans le cadre de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique, des propositions reposant sur les données scientifiques les plus fiables et visant à désigner des aires marines protégées dans l'Est de l'Antarctique, en mer de Weddell et dans la région de la péninsule antarctique occidentale. À cet effet, nous soutiendrons les autres pays en partageant les bonnes pratiques en matière de zones protégées et d'AMCEZ pour atteindre l'objectif « 30 × 30 » du Cadre mondial de la biodiversité. Nous renforcerons la coopération internationale en ce qui concerne les mesures de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Nous réaffirmons notre détermination à arrêter et inverser d'ici à 2030 les processus de recul des forêts et de dégradation des terres, et nous sommes résolus à préserver les forêts et les autres écosystèmes terrestres et à accélérer leur restauration, en soutenant la durabilité des chaînes de valeur et d'approvisionnement et en promouvant une gestion des forêts et une utilisation du bois durables. Nous travaillerons de concert et avec un niveau élevé d'ambition pour élaborer des solutions intégrées favorisant la protection, la préservation et la restauration des écosystèmes à forte teneur en carbone et abritant une grande biodiversité, notamment en coordonnant nos propositions dans des paquets de mesures sur les forêts, la nature et le climat adaptées au pays concerné et en particulier dans les pays qui détiennent des réserves vitales de carbone et de biodiversité, en se concentrant dans un premier temps sur les forêts. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour réduire les risques de déforestation et de dégradation des forêts et des terres liés à la production de certains biens, et pour améliorer la coopération avec les différentes parties prenantes en la matière. Si nécessaire, nous concevrons d'autres cadres ou mesures réglementaires dans cette perspective.

Énergie

25. Nous nous engageons à aborder de façon globale les questions liées à la sécurité énergétique, à la crise climatique et aux risques géopolitiques. Pour faire face à la crise énergétique actuelle due à la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et atteindre notre objectif commun de parvenir à zéro émission nette en 2050 au plus tard, nous soulignons la nécessité et l'occasion réelles et urgentes d'accélérer la transition vers une énergie propre, qui permet dans le même temps de renforcer la sécurité énergétique. Tout en reconnaissant l'existence de diverses trajectoires selon la situation énergétique, les structures industrielles et sociales et les conditions géographiques de chaque pays, nous soulignons que ces trajectoires doivent mener à notre objectif global de zéro émission nette d'ici à 2050 afin de garder à notre portée l'objectif de limiter la hausse de la température à 1,5 °C. À cet égard, nous

demandons à l'AIE de formuler d'ici à la fin de l'année des recommandations sur les moyens de diversifier les sources d'énergies et de minerais critiques ainsi que la production d'énergie propre. Par ces mesures, de concert avec nos partenaires, nous entendons faire face de manière globale à la sécurité énergétique, à la crise climatique et aux risques géopolitiques, concernant l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables à l'échelle mondiale pour parvenir à zéro émission nette d'ici à 2050 au plus tard et maintenir l'objectif de limitation de la hausse de la température à 1,5 °C à notre portée. Forts de notre expérience des crises énergétiques passées et actuelle, nous soulignons qu'il importe en premier lieu d'accroître l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, mais aussi d'élaborer des politiques énergétiques axées sur la demande. Nous devons également accélérer considérablement le déploiement des énergies renouvelables ainsi que la mise au point et le déploiement de technologies de nouvelle génération. Le G7 contribue à développer l'utilisation des énergies renouvelables au niveau mondial et à réduire les coûts en renforçant les capacités, notamment par le développement collectif d'une capacité éolienne en mer de 150 GW d'ici à 2030, en fonction des objectifs existants de chaque pays, et d'une augmentation collective de la capacité de production d'énergie solaire photovoltaïque pour dépasser 1 TW d'ici à 2030, selon les estimations de l'AIE et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), fondées notamment sur les objectifs existants ou les stratégies de chaque pays. Nous reconnaissons qu'un hydrogène bas carbone et renouvelable et ses produits dérivés, tels que l'ammoniac, doivent être mis au point et utilisés, dès lors que cela se révèle compatible avec la trajectoire de 1,5 °C, lorsqu'ils permettent de réduire efficacement les émissions, afin de faire progresser la décarbonation de l'ensemble des secteurs et des industries, en particulier dans les secteurs de l'industrie et des transports où il est difficile de réduire les émissions, tout en évitant le N₂O, qui est un GES, et les NO_x, qui sont des polluants aériens. Nous notons également que certains pays étudient actuellement la possibilité de recourir à l'hydrogène bas carbone et renouvelable et à ses dérivés dans le secteur de l'électricité pour parvenir à une production d'électricité thermique sans émission, si celle-ci se révèle compatible avec la trajectoire de 1,5 °C et notre objectif commun de parvenir, d'ici à 2035, à un secteur de l'électricité totalement ou presque totalement décarboné. Nous intensifions nos efforts pour développer un marché et des chaînes d'approvisionnement mondiaux en hydrogène bas carbone et renouvelable fondés sur des règles et transparents et sur des normes internationales fiables et des systèmes de certification conformes aux normes environnementales et sociales. Nous soulignons la nécessité d'établir des normes et des certifications internationales, notamment une méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre dans la production d'hydrogène et un mécanisme de reconnaissance mutuelle pour l'échange, la transparence, la fiabilité et la durabilité des données sur l'intensité carbone. Nous réaffirmons notre détermination à parvenir, d'ici à 2035, à un secteur de l'électricité

totalemment ou presque totalement décarboné et à donner la priorité à des mesures concrètes et rapides, compatibles avec une limitation de la hausse de la température à 1,5 °C, pour accélérer l'élimination de la production d'électricité à partir du charbon sans dispositif d'atténuation, et nous invitons les autres pays à se joindre à nos efforts. Nous nous emploierons à mettre fin à la construction de nouvelles centrales électriques au charbon sans dispositif d'atténuation, ce que le rapport 2022 de l'AIE sur le rôle du charbon dans les transitions pour atteindre zéro émission nette présente comme l'une des premières mesures à prendre, conformément au scénario de l'AIE visant à atteindre zéro émission nette d'ici à 2050. Nous appelons les autres pays, avec lesquels nous collaborerons, à mettre un terme aux projets de nouvelles centrales électriques à charbon sans dispositif d'atténuation dès que possible afin d'accélérer la transition vers une énergie propre de manière juste. Nous soulignons que nous avons mis fin aux nouvelles aides publiques directes à la production internationale d'électricité à partir du charbon sans dispositif d'atténuation en 2021. Nous appelons les autres pays, notamment les grandes économies, à respecter elles aussi leurs engagements à cet égard. Nous reconnaissons que la capture, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone et les technologies de recyclage du carbone peuvent jouer un rôle important dans le large éventail des solutions de décarbonation pour réduire les émissions d'origine industrielles inévitables, et que le déploiement de processus d'élimination du dioxyde de carbone assortis de garanties sociales et environnementales robustes a un rôle majeur à jouer pour contrebalancer les émissions résiduelles des secteurs dont la décarbonation totale est peu probable.

26. Nous soulignons notre détermination à accélérer, dans le cadre d'un effort mondial, l'abandon progressif des combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation pour parvenir au plus tard en 2050 à zéro émission nette dans les systèmes énergétiques, conformément aux trajectoires nécessaires pour limiter la hausse moyenne de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et nous appelons les autres pays à nous rejoindre dans cette action. Nous réaffirmons notre volonté d'éliminer les subventions inefficaces aux combustibles fossiles d'ici à 2025 au plus tard, et nos précédents appels pour que l'ensemble des pays fasse de même. Compte tenu du besoin émergent en chaînes de valeur industrielles zéro carbone et circulaires dans la transition vers une société respectant l'objectif de 1,5 °C, nous reconnaissons les débouchés des matières premières non fondées sur la combustion, décarbonées et produites de manière durable et responsable, et nous sommes déterminés à soutenir nos travailleurs et nos populations dans cette transition. En outre, conscients de l'importance des intérêts géostratégiques et de sécurité nationale, nous soulignons également que nous n'apportons plus de nouvelle aide publique directe au secteur international des combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation depuis 2022, hormis dans un nombre limité de cas clairement définis par chaque pays conformément à la

limite d'élévation de la température de 1,5 °C et aux objectifs de l'Accord de Paris. Il est nécessaire d'accélérer l'élimination progressive de notre dépendance à l'égard de l'énergie russe, notamment par des économies d'énergie et une réduction de la demande en gaz, d'une manière compatible avec nos engagements de Paris, et de faire face aux conséquences mondiales de la guerre menée par la Russie sur l'approvisionnement énergétique, les prix et l'inflation ainsi que sur la vie des populations, tout en reconnaissant la nécessité première d'accélérer la transition vers une énergie propre. Dans ce contexte, nous soulignons le rôle important que peut jouer l'augmentation des livraisons de gaz naturel liquéfié et nous reconnaissons que l'investissement dans le secteur peut se révéler approprié face à la crise actuelle ainsi que pour remédier aux éventuelles pénuries sur les marchés qui en résultent. Dans les circonstances exceptionnelles entourant l'élimination progressive de notre dépendance à l'égard de l'énergie russe, des investissements dans le secteur du gaz et bénéficiant d'un financement public peuvent être appropriés, comme une réponse temporaire, selon les situations nationales clairement définies, à condition de le faire en respectant nos objectifs climatiques et en évitant de créer un effet de verrouillage, en veillant par exemple à ce que les projets soient intégrés dans les stratégies nationales de développement de l'hydrogène bas carbone renouvelable. Nous continuerons de nous fonder sur les données statistiques neutres et impartiales publiées par les organisations internationales telles que l'AIE et de renforcer leurs capacités de recueil d'informations et d'analyse des données afin de stabiliser les marchés de l'énergie. Nous soulignons la nécessité de consolider les instances de communication et de coopération entre les pays producteurs et consommateurs afin de stabiliser les marchés de l'énergie et de mobiliser les investissements nécessaires pour atteindre nos objectifs climatiques. Les pays du G7 qui choisissent de recourir à l'énergie nucléaire reconnaissent que celle-ci peut constituer une énergie bas carbone à un coût abordable permettant de réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, de faire face à la crise climatique et de garantir la flexibilité du réseau ainsi que la sécurité énergétique au niveau mondial en l'utilisant comme source d'énergie de base. Ces pays s'engagent à exploiter pleinement les réacteurs existants dans de bonnes conditions de sûreté et de sécurité et de manière efficace pour faire face à la crise énergétique actuelle, notamment en prolongeant leur durée de fonctionnement tout en garantissant la sûreté des installations. Ils s'engagent également à soutenir, sur leur territoire comme dans les pays partenaires, le développement et la construction de réacteurs nucléaires, notamment de petits réacteurs modulaires et d'autres réacteurs de pointe, assortis de systèmes de sûreté sophistiqués, à mettre en place des chaînes d'approvisionnement en énergie nucléaire solides et résilientes, notamment concernant les combustibles nucléaires, et à conserver et renforcer les capacités en matière de technologie nucléaire et de personnel. Ils travailleront en collaboration avec leurs partenaires affinitaires afin de réduire la dépendance vis-à-vis de la Russie. Le G7 souligne que les normes les plus strictes de sûreté

et de sécurité nucléaires sont importantes pour tous les pays et leurs populations. Nous nous félicitons des progrès réguliers accomplis en vue du démantèlement de la centrale nucléaire du groupe Tokyo Electric Power Company Holdings (TEPCO) à Fukushima Daiichi, et nous saluons l'action transparente et fondée sur les données scientifiques mise en œuvre par le Japon en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous soutenons l'examen indépendant de l'AIEA visant à garantir que l'opération de rejet des eaux traitées au moyen du système avancé de traitement des liquides (ALPS) soit menée conformément aux normes de sûreté de l'AIEA et au droit international, et qu'elle n'inflige aucun dommage aux personnes ou à l'environnement, ce qui est essentiel pour le démantèlement du site et la reconstruction de Fukushima.

Économie fondée sur l'énergie propre

27. La crise climatique et énergétique mondiale met en évidence le besoin urgent d'accélérer la transition vers une énergie propre pour parvenir au plus tard en 2050 à zéro émission nette et de repenser nos systèmes énergétiques, et nous soulignons la nécessité de transformer et diversifier le modèle économique, notamment au sein des chaînes d'approvisionnement. Pour continuer de favoriser la transition vers une énergie propre à l'échelle mondiale, nous sommes déterminés à intensifier nos efforts en la matière. En particulier, nous nous emploierons à mettre en place des chaînes d'approvisionnement en énergie propre sûres, résilientes, peu coûteuses et durables, notamment concernant les minerais critiques et les technologies pour les énergies propres. Dans le cadre de la mise en œuvre de la transition énergétique, nous réaffirmons la nécessité de travailler conjointement pour éviter les distorsions du marché et garantir des conditions de concurrence équitables au niveau mondial. Nous poursuivrons la collaboration avec nos partenaires internationaux pour parvenir à une économie fondée sur l'énergie propre grâce à des actions concrètes telles qu'indiquées dans le plan d'action pour une économie fondée sur l'énergie propre.

Résilience et sécurité économiques

28. Garantir la résilience et la sécurité économiques au niveau mondial reste notre meilleur moyen de protection contre l'instrumentalisation des vulnérabilités économiques. Rappelant notre volonté exprimée lors du sommet du G7 à Elmau en 2022, nous favoriserons les politiques économiques permettant d'accroître la résilience et la sécurité économiques au niveau mondial pour nous prémunir des vulnérabilités systémiques. À cette fin, nous ouvrirons un dialogue et nous suivrons une approche coopérative au sein du G7 ainsi qu'avec nos partenaires en dehors du G7 et dans le monde, notamment en collaboration avec les pays en développement. Dans ce contexte, nous promouvrons les règles et normes internationales pour faciliter les échanges commerciaux et favoriser la résilience économique, en nous appuyant sur le système commercial multilatéral fondé sur des règles

de droit, articulé autour de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette action comprendra des efforts pour accroître la résilience, la durabilité et la fiabilité de nos chaînes d'approvisionnement et de celles de nos partenaires dans le monde, ainsi que des mesures adaptées pour promouvoir la prospérité pour tous. Nous promouvoir également la confiance et la sécurité dans les infrastructures essentielles. Nous intensifierons la collaboration visant à lutter contre les mesures et pratiques hors marché qui aggravent les dépendances stratégiques et les vulnérabilités systémiques, portent préjudice à nos travailleurs et entreprises, et peuvent nuire aux règles et normes internationales. En nous appuyant sur notre résolution prise à Elmau d'accroître notre vigilance et notre coopération pour faire face aux risques susceptibles de nuire à la sécurité et à la stabilité mondiales, nous approfondirons notre coopération grâce au lancement d'une plateforme de coordination sur la coercition économique pour renforcer nos capacités collectives d'évaluation, de préparation, de dissuasion et de riposte face à la coercition économique et pour continuer de promouvoir la coopération avec nos partenaires non membres du G7. Nous intensifierons notre dialogue stratégique pour lutter contre les pratiques malveillantes afin de protéger les chaînes d'approvisionnement mondiales contre l'ingérence, l'espionnage, les divulgations illicites de renseignement et le sabotage sur la toile. Nous affirmons notre responsabilité et notre détermination communes à nous concerter pour empêcher que les technologies de pointe que nous développons ne soient utilisées à des fins de renforcement de capacités militaires menaçant la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, nous adoptons la déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G7 sur la résilience et la sécurité économiques.

29. Nous réaffirmons l'importance croissante des minerais critiques dans différents domaines, en particulier pour la transition mondiale vers une énergie propre, ainsi que la nécessité de faire face aux risques économiques et de sécurité résultant de la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement. Nous soutenons un commerce des minerais critiques ouvert, juste, transparent, sûr, diversifié, durable, traçable, fondé sur des règles de droit et sur le marché, nous nous opposons aux pratiques de distorsion du marché et aux mesures monopolistiques sur les minerais critiques, et nous réaffirmons la nécessité de mettre en place des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques résilientes, solides, responsables et transparentes. Nous sommes déterminés à renforcer nos capacités de préparation et notre résilience face aux situations urgentes telles que les perturbations du marché, et à examiner des moyens de faire face à ces perturbations conjointement, notamment en soutenant le programme volontaire sur la sécurité des minerais critiques de l'AIE. Nous nous félicitons des progrès conjoints accomplis dans la diversification des chaînes d'approvisionnement, notamment concernant le raffinage et le traitement des minerais critiques, par exemple le Partenariat pour la sécurité des minéraux. Nous soutiendrons la création de valeur locale dans les

chaînes d’approvisionnement des minerais critiques, conformément aux règles de l’OMC. Nous encouragerons le recyclage des minerais critiques aux niveaux national et international, en collaboration avec les pays en développement. Nous affirmons que l’application de normes sociales, environnementales et de gouvernance rigoureuses aura des effets bénéfiques pour les communautés locales, notamment les populations vivant à proximité de réserves de minerais et d’usines de raffinage et de traitement, et permettra de protéger les droits des travailleurs et de favoriser la transparence tout en prenant dûment en compte les environnements en amont et à mi-chemin. Pour continuer d’encourager la transition vers une énergie propre, nous réaffirmons la nécessité de mettre en place des chaînes d’approvisionnement durables et résilientes pour les minerais critiques et les produits manufacturés à partir de ces ressources. Nous accueillons favorablement le plan en cinq points pour la sécurité des minerais critiques, adopté par les ministres du Climat, de l’Énergie et de l’Environnement du G7, et nous les chargeons de mettre en œuvre ce plan.

Commerce

30. Nous partageons un même attachement au commerce libre et équitable, un principe et un objectif fondateurs du système commercial multilatéral fondé sur des règles de droit et reposant sur l’OMC, qui est plus que jamais essentiel dans le contexte géopolitique actuel. Nous réaffirmons que respecter ces principes fondamentaux est essentiel pour mettre en place des chaînes d’approvisionnement résilientes à l’échelle mondiale qui soient transparentes, diversifiées, sûres, durables, fiables, solides et justes pour tous, et qui répondent aux besoins de la population mondiale. Nous affirmons notre attachement à la transparence, à la coordination et au respect des règles de l’OMC dans la mise en œuvre de nos mesures. Ce système commercial mondial doit être inclusif et garantir que la prospérité qu’il génère bénéficie à tous, y compris à ceux qui ont eu tendance à être sous-représentés par le passé. À cette fin, nous continuerons de travailler avec nos partenaires non membres du G7, en particulier avec nos partenaires des pays en développement, qui sont des partenaires à part entière dans les chaînes d’approvisionnement et le système commercial mondial. Compte tenu des résultats de la 12^e conférence ministérielle de l’OMC et pour assurer le succès de la 13^e conférence ministérielle, nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre une réforme de l’OMC, notamment en menant des discussions pour mettre en place d’ici à 2024 un système de règlement des différends complet et opérationnel, accessible à tous les États membres, et en renforçant les consultations visant à résoudre les problématiques liées au commerce mondial. En outre, nous appelons l’ensemble des États membres de l’OMC à travailler de concert pour garantir l’entrée en vigueur rapide de l’Accord sur les subventions à la pêche, à coopérer de manière constructive sur des recommandations de dispositions supplémentaires permettant d’obtenir un accord général sur les subventions à la pêche, et sur les initiatives plurilatérales, notamment les initiatives

de déclarations conjointes, et à pérenniser le moratoire sur les droits de douane appliqués aux transmissions électroniques. Nous sommes résolus à accélérer les négociations sur l'initiative de déclaration conjointe de l'OMC en matière de commerce électronique et à œuvrer pour atteindre un résultat ambitieux d'ici à la fin de l'année 2023. L'objectif est d'obtenir un résultat de haut niveau facilitant les échanges commerciaux. Les échanges commerciaux libres et justes, respectant notre attachement au système commercial multilatéral, jouent un rôle important dans la transition vers une économie verte et juste. Nous poursuivrons notre collaboration au sein de l'OMC, notamment pour faciliter et favoriser le commerce de biens, technologies et services environnementaux. Nous réitérons nos préoccupations communes concernant les mesures et pratiques hors marché, tout comme leur évolution problématique, car elles accroissent la distorsion de la concurrence, du commerce et de l'investissement au niveau mondial. Nous continuerons d'intensifier nos efforts pour garantir des conditions de concurrence équitables en utilisant plus efficacement les outils existants, en élaborant de nouveaux outils et en adoptant des règles et normes internationales plus strictes. Nous nous emploierons à faire en sorte que nos réponses face aux pratiques commerciales déloyales ne génèrent pas d'obstacles indus pour les industries de nos partenaires et soient conformes à nos engagements pris dans le cadre de l'OMC. Nous réaffirmons que les contrôles à l'exportation constituent un outil essentiel pour venir à bout des difficultés causées par le détournement de technologies fondamentales pour les applications militaires, ainsi que dans le contexte d'autres activités qui menacent la sécurité mondiale, régionale et nationale. Nous affirmons l'importance de la coopération en matière de contrôles à l'exportation de technologies essentielles et émergentes telles que la microélectronique et les systèmes de cybersurveillance pour lutter contre l'utilisation abusive de ces technologies par des acteurs malintentionnés et les transferts illégitimes de ces technologies par le biais d'activités de recherche. Nous chargeons nos ministres du Commerce d'approfondir ces discussions en vue de la réunion des ministres du Commerce du G7 en octobre prochain, et d'examiner, le cas échéant et à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du G7, des initiatives coordonnées ou conjointes visant à relever les défis en matière de commerce, notamment la contrainte économique.

Sécurité alimentaire

31. Nous demeurons vivement préoccupés par la situation actuelle de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale qui continue de se dégrader de telle sorte que le monde fait face au risque de famine le plus élevé en l'espace d'une génération. De nombreux facteurs, dont la pandémie de COVID-19, la hausse vertigineuse des prix de l'énergie, la crise et les chocs climatiques, la perte de biodiversité, la dégradation des terres, la sécurité de l'approvisionnement en eau et les conflits armés, ont contribué à la perturbation et au dérèglement des systèmes et des chaînes d'approvisionnement alimentaires ainsi qu'à la

dégradation de la sécurité alimentaire qui s'est produite ces dernières années au niveau mondial. En particulier, la guerre d'agression illicite que mène la Russie contre l'Ukraine a considérablement aggravé la crise de la sécurité alimentaire mondiale. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour régler les questions urgentes afin d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale, notamment grâce aux initiatives déjà lancées par le G7 et les organisations internationales concernées, en nous appuyant sur les résultats positifs déjà obtenus. Soulignant que nous avons dépassé notre engagement conjoint annoncé lors du sommet du G7 de 2022 à Elmau de mobiliser 14 milliards de dollars en faveur de la sécurité alimentaire mondiale, nous continuerons de fournir aux pays et aux régions vulnérables touchés par la crise alimentaire actuelle, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient, une aide dans les secteurs de l'alimentation et de la nutrition. Compte tenu de l'ampleur des besoins dans la Corne de l'Afrique, nous avons honoré collectivement notre engagement d'Elmau et effectivement apporté une aide pour lutter contre l'une des sécheresses les plus graves de l'histoire de la région. Nous demandons également aux autres donateurs internationaux d'accroître leurs contributions en ce sens. Nous demandons instamment à la Russie de lever ses mesures qui empêchent les exportations de céréales et d'engrais russes. Compte tenu du rôle essentiel que joue l'Ukraine en tant qu'exportateur majeur de produits alimentaires dans le monde, nous sommes vivement préoccupés par les conséquences actuelles et futures sur la sécurité alimentaire des pays les plus vulnérables que provoquent les perturbations délibérées par la Russie du secteur agricole de l'Ukraine. En nous appuyant sur notre engagement pris à Elmau, nous continuons d'apporter notre soutien à la remise en état du secteur agricole de l'Ukraine, notamment en l'aidant à identifier et à prouver les saisies illicites de ses céréales par la Russie, grâce à la création d'une banque de données relatives aux céréales permettant de retracer la provenance des livraisons de céréales. Nous réaffirmons l'importance des corridors de solidarité UE-Ukraine ainsi que de l'initiative du président Zelensky sur les céréales en provenance d'Ukraine. Nous réaffirmons également qu'il est essentiel de continuer et de renforcer la mise en œuvre de l'Initiative céréalière de la mer Noire négociée par l'ONU et la Turquie pour faciliter encore les exportations de céréales ukrainiennes et garantir un approvisionnement stable aux pays qui en ont besoin. Nous demandons instamment à la Russie de cesser de menacer les approvisionnements alimentaires mondiaux et de permettre à l'Initiative céréalière de la mer Noire de déployer tout son potentiel aussi longtemps que nécessaire. Nous réaffirmons la nécessité de garantir un commerce ouvert, juste, transparent, prévisible, non discriminatoire et fondé sur des règles de droit, et d'éviter les mesures commerciales restrictives injustifiées, afin de maintenir l'ouverture des marchés alimentaire et agricole, et nous appelons nos partenaires du G20 à faire de même. Nous saluons la décision ministérielle sur l'exemption des prohibitions ou restrictions à l'exportation pour les achats de produits alimentaires du Programme alimentaire mondial (PAM) qui a été adoptée à la 12^e conférence ministérielle

de l'OMC, et nous demandons qu'elle soit pleinement mise en œuvre. Nous appelons de nos vœux d'autres actions concrètes pour faire face aux restrictions à l'exportation imposées par les pays producteurs de denrées agricoles qui nuisent à la sécurité alimentaire mondiale, reconnaissant que ces mesures se répercutent de manière disproportionnée sur les pays les plus menacés par la famine ou une insécurité alimentaire aiguë. Nous soulignons la nécessité de garantir la transparence des marchés ainsi que des informations précises fondées sur des données et analyses neutres et impartiales afin de prévenir les mesures arbitraires et de réduire la volatilité du marché s'agissant des réponses apportées aux crises alimentaires actuelles et futures, et nous nous engageons à consolider le système d'information sur les marchés agricoles adopté par le G20 ainsi qu'à soutenir les autres initiatives menées par les organisations internationales concernées en la matière. Nous soulignons également la nécessité de renforcer les capacités des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en matière de recueil, d'analyse et d'utilisation de données de haute qualité relatives à l'agriculture, aux marchés et à la sécurité alimentaire, ainsi que leurs capacités à maintenir la qualité des données. En outre, nous reconnaissons l'intérêt du dialogue entre les pays exportateurs et les pays importateurs de denrées alimentaires pour instaurer une compréhension commune concernant les réponses apportées en cas de crises.

32. Nous sommes d'avis qu'il est essentiel d'accorder une attention particulière à chaque personne et de lui permettre un accès stable à une alimentation nutritive, suffisante, sûre et peu coûteuse. Pour faire en sorte que chaque personne puisse jouir progressivement de son droit à une alimentation appropriée, nous réaffirmons la nécessité de protéger et d'aider les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants, concernant l'ensemble des aspects de la sécurité alimentaire, depuis les solutions à court terme apportées aux crises alimentaires jusqu'aux efforts à moyen ou long terme déployés pour rendre les systèmes alimentaires durables. Reconnaisant que la nutrition est également un élément fondamental de l'approche axée sur la personne, nous soulignons la nécessité d'améliorer l'accès à une alimentation saine, notamment grâce aux programmes de distribution de repas à l'école. Nous reconnaissons qu'il est urgent de mettre en place des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs, résilients et durables, notamment en renforçant et en diversifiant les chaînes d'approvisionnement alimentaire locales, régionales et mondiales et en garantissant leur durabilité, ainsi qu'en résorbant les difficultés structurelles en la matière. Dans cette optique, il convient d'accroître les capacités de production locales en exploitant les ressources agricoles existantes au niveau national, en facilitant les échanges commerciaux et la croissance durable de la productivité, tout en tenant compte à la fois de l'adaptation aux changements climatiques, de leur atténuation et de la conservation de la biodiversité, et en favorisant la consommation de produits alimentaires durables. Nous promouvons un

large éventail d'innovations et de technologies qui sont adaptées aux conditions environnementales et agricoles locales, et qui bénéficient à l'ensemble des parties prenantes, en particulier aux petits exploitants. En outre, nous soulignons le rôle important du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises et des startups, en matière de recherche et développement et d'investissement responsable. Nous sommes conscients de la nécessité de préserver la disponibilité, le coût abordable et l'accessibilité des engrais, de diversifier la production pour atténuer les conséquences des perturbations des chaînes d'approvisionnement, d'encourager une utilisation plus efficace et responsable des engrais et de promouvoir la santé des sols, notamment grâce à l'utilisation appropriée et sûre d'engrais en vue d'une production agricole stable et durable. Nous reconnaissons la nécessité de soutenir les chaînes de valeur des engrais, notamment la production locale d'engrais, conformément aux règles de l'OMC et en soutenant l'utilisation de sources d'énergie locales, dans le respect de la limitation de la hausse de la température mondiale à 1,5 °C et des objectifs de l'Accord de Paris. Nous soutenons des partenariats plus larges à cette fin, notamment à l'occasion des bilans relatifs au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. Nous sommes déterminés à prendre des mesures concrètes en collaboration avec nos partenaires, conformément à l'annexe intitulée Plan d'action de Hiroshima pour une sécurité alimentaire mondiale résiliente. Nous appelons à cet égard à une coopération plus large au sein de la communauté internationale.

Santé

33. Nous renouvelons notre ferme détermination à mettre en place et à renforcer une architecture mondiale de la santé articulée autour de l'Organisation mondiale de la santé, capable de réagir en cas de situations d'urgence sanitaire publique, afin de rompre le cycle de la panique et de la négligence, reconnaissant que la pandémie de COVID-19 a eu un impact sans précédent sur la communauté internationale. À cette fin, nous sommes résolus à renforcer encore l'impulsion politique pour mettre en place une gouvernance plus coordonnée et durable en matière de prévention, de préparation et de riposte face aux situations d'urgence sanitaire, qui permette de garantir la légitimité, la représentation, l'équité et l'efficacité, tout en tenant compte des discussions en cours, notamment celles concernant un nouvel instrument relatif à la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (CA+ de l'OMS), des amendements ciblés au Règlement sanitaire international (RSI), de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tiendra en septembre 2023 sur ce même thème, ainsi que de la nécessité d'éviter les redondances et de garantir la cohérence entre ces processus, en soulignant le rôle moteur de l'OMS. En outre, nous saluons la décision historique prise lors de la soixante-quatrième Assemblée mondiale de la santé d'accroître la part des contributions volontaires à 50 % du budget de base de l'OMS pour l'exercice biennal 2022-2023, qui prend en compte

l'importance du suivi des propositions budgétaires et des progrès en matière de réformes, afin de financer l'organisation de manière durable pour lui permettre de remplir son rôle en matière de conduite et de coordination des stratégies de santé mondiale. Nous réaffirmons également notre détermination à renforcer la collaboration entre les ministres des Finances et les ministres de la Santé en matière de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies, notamment grâce à l'action actuelle essentielle du groupe de travail conjoint du G20 sur les financements et la santé. Nous saluons le lancement du Fonds de lutte contre les pandémies, attendons avec intérêt que la mise en œuvre de ses premiers appels à projets soit couronnée de succès, et nous encourageons la participation active de la part d'un plus grand nombre de donateurs et l'accroissement de leurs contributions au Fonds de lutte contre les pandémies. Par ailleurs, nous nous engageons à coopérer, notamment en échangeant sur nos plans de travail et le suivi de leur mise en œuvre et en favorisant l'action et les progrès dans les pays prioritaires, afin d'atteindre l'objectif du G7 d'aider au moins 100 pays à revenu faible et intermédiaire à mettre en œuvre les principales capacités requises en vertu du RSI, pendant cinq années de plus jusqu'à 2027, conformément à l'engagement pris en 2022. Nous soulignons également la nécessité de renforcer le financement de la riposte face aux pandémies. À cette fin, nous nous engageons à mener une étude détaillée sur la manière dont les sources de financement peuvent être utilisées à des fins de riposte face aux pandémies et à étudier la mise en place d'un cadre de financement d'urgence qui nous permette de compléter les mécanismes existants grâce à une meilleure coordination de notre action, et de mobiliser rapidement et efficacement les fonds nécessaires pour faire face aux pandémies sans accumuler d'excédent de liquidités. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration du G7 sur une vision commune de la coordination entre les financements et la santé et sur le financement de la prévention, de la préparation et de la riposte face aux pandémies, que les ministres des Finances et de la Santé du G7 ont approuvée lors de leur réunion conjointe. Réitérant la nécessité de renforcer les normes et règlements internationaux pour améliorer la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies et dans le respect de l'équité, nous réaffirmons notre détermination à contribuer activement, avec l'ensemble des parties prenantes, aux négociations relatives au CA+ de l'OMS, en vue de son adoption d'ici à mai 2024, ainsi qu'à la négociation d'amendements ciblés permettant de renforcer le RSI. En outre, nous rappelons la nécessité de procéder à des échanges concernant les pathogènes, les données et les informations de manière rapide, transparente et systématique et dans de bonnes conditions de sûreté et de sécurité, dans le respect des règles de protection des données à caractère personnel, pour mettre en œuvre une surveillance multisectorielle et intégrée des menaces sanitaires actuelles et émergentes en temps normal et en situation d'urgence, conformément au pacte du G7 sur la préparation aux pandémies. Nous reconnaissons également la nécessité de renforcer et de maintenir, à tout moment et dans le monde entier,

des ressources humaines suffisantes et très qualifiées dans le domaine de la santé, notamment des personnels de santé publique et d'urgence, ainsi que de prendre en compte le corps pour l'action sanitaire d'urgence. Nous soutiendrons le renforcement du réseau mondial d'experts et de formations, notamment grâce à des initiatives telles que l'Académie de l'OMS, tout en promouvant des conditions de travail décentes avec un salaire égal à travail égal et en protégeant les personnels sanitaires en cas d'urgence ou de conflits notamment. Nous reconnaissons le rôle à part entière que joue la société civile, notamment en assistant les personnes en situation de vulnérabilité, et nous nous engageons de nouveau à œuvrer main dans la main à un avenir plus sain pour tous.

34. Nous nous engageons à inverser la première baisse mondiale en soixante-dix ans de l'espérance de vie en soulignant la nécessité de parvenir à la CSU d'ici à 2030 et en accélérant la réalisation de l'ODD n° 3. Nous nous engageons de nouveau à travailler avec les partenaires du monde entier pour aider les pays à parvenir à la CSU en soutenant les soins de santé primaires et en développant et en rétablissant les services de santé essentiels afin d'atteindre d'ici à la fin de l'année 2025 des niveaux supérieurs à ceux précédant la pandémie, dans le cadre de nos efforts pour renforcer les systèmes sanitaires en temps normal. Nous nous engageons à aider les pays à renforcer la mise en œuvre des soins de santé primaires, notamment en renforçant le personnel de santé. Nous nous engageons en outre à soutenir l'amélioration du taux de survie à des niveaux supérieurs à ceux précédant la pandémie, notamment en réduisant la mortalité maternelle, néonatale et infantile, conformément à l'ensemble des cibles et indicateurs des ODD relatifs à la CSU, dont nous appuyons également les progrès. Nous reconnaissons l'importance de la protection contre les risques financiers pour éviter que certaines personnes ne tombent dans la pauvreté en raison du coût des soins de santé. À cette fin, nous approuvons le Plan mondial du G7 pour le programme d'action sur la CSU et nous prenons note de l'importance du rôle d'une plateforme mondiale soutenant les organisations internationales concernées, notamment en matière de financement, de gestion des connaissances et de ressources humaines au profit de la CSU. Nous réaffirmons que la CSU joue un rôle essentiel pour faire face à de nombreuses problématiques sanitaires qui ont été fortement aggravées par la pandémie, y compris dans des contextes humanitaires, notamment pour lutter contre les maladies transmissibles comme le VIH/SIDA, la tuberculose, les hépatites, le paludisme, la poliomyélite, la rougeole, le choléra et les maladies tropicales négligées, contre la résistance aux antimicrobiens et les maladies non transmissibles, telles que les maladies mentales, pour parvenir aux droits et à la santé sexuels et reproductifs de manière complète pour tous, et pour promouvoir la vaccination systématique, favoriser le vieillissement en bonne santé et agir en faveur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Nous sommes déterminés à impulser la recherche à cet égard, y compris pour comprendre les affections qui font suite à

une infection à COVID-19. Nous avons pris note du résultat historique de la septième reconstitution des ressources du Fonds mondial et nous nous félicitons du soutien financier apporté par le G7 et par d'autres pays pour mettre un terme aux épidémies de VIH/SIDA, de tuberculose et de paludisme. Nous appelons de nos vœux la poursuite du soutien en faveur de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite pour faire en sorte que cette maladie soit éradiquée comme prévu d'ici à 2026. Nous nous appuyerons sur le succès du Sommet sur la nutrition pour la croissance, qui s'est tenu à Tokyo en 2021, pour organiser celui de Paris en 2024, afin d'améliorer la nutrition. Nous nous engageons également à promouvoir les droits et la santé sexuels et reproductifs de manière complète pour tous, notamment la santé maternelle, néonatale, infantile et adolescente, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité. Conscients de la nécessité croissante d'une coordination et d'un alignement globaux et systémiques des partenariats pour la santé dans le monde, notamment des Initiatives pour la santé mondiale et de leur interconnexion, nous prendrons ensemble des mesures pour éviter la fragmentation et les redondances, garantir la responsabilisation, optimiser leurs retombées et renforcer le rôle moteur joué par les pays afin d'améliorer la gouvernance de la santé mondiale et de soutenir la mise en place de la CSU. À cet égard, nous attendons avec intérêt le résultat du processus de l'avenir des Initiatives pour la santé mondiale. Nous réaffirmons notre détermination à continuer de contribuer à la réalisation de la CSU, notamment en tirant le meilleur parti des prochaines réunions de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur la CSU, la tuberculose et la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies et en assurant des synergies entre ces réunions. Pour contribuer à la santé mondiale en laissant derrière nous l'ère de la COVID-19, soutenir la réalisation de la CSU et renforcer la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, nous soulignons que le montant total de nos contributions financières dépassera 48 milliards de dollars, provenant du secteur public et du secteur privé. Nous appelons également à une plus grande mobilisation des ressources intérieures ainsi qu'à une utilisation efficace des ressources existantes. Nous soulignons le rôle important joué par le secteur privé en matière de financement durable de la santé mondiale, notamment grâce à des investissements à impact, et nous approuvons l'Initiative sur les investissements à impact (« 3 I ») pour la santé mondiale.

35. Nous réaffirmons que les initiatives innovantes, notamment celles qui concernent la santé numérique, sont essentielles pour renforcer l'accès à la santé au niveau mondial et mettre en place la CSU. Nous réitérerons l'urgente nécessité de promouvoir l'innovation et de renforcer la recherche et le développement de contre-mesures médicales sûres, efficaces et de qualité à un prix abordable, tel que souligné par la mission des 100 jours. Nous nous engageons à améliorer l'accès équitable aux contre-mesures médicales, notamment en relevant les défis liés à la production et à la livraison. À cet égard, nous continuerons à

contribuer aux discussions en cours, notamment au sein du G20, sur un écosystème de contre-mesures médicales de bout en bout, en adéquation avec les discussions portant sur le CA+ de l'OMS, qui devrait contribuer activement à la diversification de la production de contre-mesures médicales et traiter les besoins et les attentes prioritaires des partenaires les plus vulnérables, notamment en matière de gouvernance mondiale, en coopération avec les partenaires concernés tels que l'OMS, la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds mondial, Gavi, l'Alliance du vaccin, le Fonds pour les innovations technologiques en matière de santé mondiale (GHIT), la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies, la Fondation pour des outils diagnostiques nouveaux et novateurs, Unitaid, Medicines Patent Pool, les organisations régionales et le secteur privé. À cette fin, nous annonçons la Vision du G7 de Hiroshima pour un accès équitable aux contre-mesures médicales et nous lançons le Partenariat pour un accès équitable aux contre-mesures médicales afin de promouvoir un accès plus équitable aux contre-mesures médicales et la mise en œuvre de ces contre-mesures, selon des principes d'équité, de solidarité, d'efficacité, de coût abordable, de qualité, de responsabilité, de flexibilité et de rapidité. Nous nous engageons à travailler avec les fournisseurs de financements du développement afin d'identifier cet été des possibilités concrètes pour la fourniture de liquidités aux organisations internationales de la santé afin qu'elles puissent acheter et mettre en œuvre des contre-mesures médicales plus rapidement en temps de crise. Cette mesure appuie l'exercice de cartographie relatif aux financements d'urgence que conduiront l'OMS et la Banque mondiale et qui sera présenté lors du groupe de travail conjoint « finance et santé » du G20, ainsi que de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin de contribuer aux négociations portant sur le CA+ de l'OMS. Nous réaffirmons également notre attachement à la lutte contre les menaces qui pèsent sur la santé mondiale, notamment celles qui sont accentuées par les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution, grâce à des mesures intégrées dans le cadre d'une approche intégrée « Une seule santé ». Conscients de l'augmentation rapide de la résistance aux antimicrobiens au niveau mondial, nous demeurons déterminés à étudier et à mettre en œuvre des mesures incitatives et attractives pour accélérer la recherche et développement sur les antimicrobiens et à promouvoir l'accès aux antimicrobiens et leur utilisation prudente et responsable dans la perspective de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens en 2024. Nous demeurons résolus à promouvoir des mesures et fournir des ressources pour prendre soin des personnes atteintes de démence et nous saluons la mise au point de thérapies susceptibles de modifier le cours de la maladie pour plusieurs types de démence, notamment la maladie d'Alzheimer.

Travail

36. Nous soulignons l'importance de l'investissement dans le capital humain pour garantir une transition juste face aux changements structurels, notamment les transitions numérique et écologique et les évolutions démographiques, y compris le vieillissement des sociétés dû en partie à la baisse des taux de natalité. Pour faciliter ces transformations, nous nous engageons à soutenir les travailleurs par des mesures de reconversion et de perfectionnement professionnels et par une combinaison de programmes de protection sociale et de politiques actives du marché du travail. La reconversion et le renforcement des compétences professionnelles permettant aux travailleurs de s'adapter à ces changements sont des investissements dans le capital humain et ne doivent pas être perçus comme des coûts ; nous devons, en conséquence, continuer de fournir un investissement approprié pour répondre aux besoins d'évolution de la main-d'œuvre, notamment en matière de formation professionnelle et d'apprentissage tout au long de la vie. Nous nous engageons à agir en faveur d'un cercle vertueux impliquant bien-être des travailleurs et vitalité socioéconomique, qui conduira à une croissance durable et à une augmentation des salaires réels parallèlement à celle de la productivité, rendant ainsi possibles de nouveaux investissements dans le capital humain. Nous soulignons le fait que la liberté d'association et le droit de négociation collective jouent un rôle important dans la promotion d'emplois décents et de l'augmentation des salaires. Nous sommes résolus à bâtir un marché du travail inclusif ne laissant personne de côté et garantissant à tous un emploi décent et de qualité, en particulier aux femmes et aux groupes sociaux sous-représentés, notamment les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes, en collaborant de manière constructive avec les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes. Nous œuvrons également pour la création d'emplois de qualité, un accès universel à la protection sociale et le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail. La pandémie de COVID-19 a touché de manière disproportionnée les femmes et les filles et mis en lumière la répartition inégale des activités de soin comme l'une des causes principales des inégalités entre les femmes et les hommes, tout en soulignant le rôle essentiel de ces activités, rémunérées et non rémunérées, dans le fonctionnement de nos sociétés et économies. Nous nous engageons à lutter contre les normes sociales discriminatoires et sexistes sous-jacentes, notamment la répartition inégale des travaux domestiques et d'aide à la personne rémunérés et non rémunérés, à promouvoir et à protéger la sécurité sociale, y compris les congés parentaux, et à fournir un soutien à la prise en charge des enfants et à d'autres domaines relatifs aux activités de soin et à l'économie de l'aide à la personne, notamment en fournissant un accès facilité aux infrastructures et aux soins de longue durée. Nous réaffirmons en particulier la nécessité de soutenir et de promouvoir la protection de la parentalité afin que les parents puissent concilier vie professionnelle, familiale et privée et contribuer activement à la société dans tous les

domaines. Nous soulignons également qu'il est nécessaire de reconnaître, de réduire et de redistribuer le travail non rémunéré dans le domaine de l'aide à la personne, de verser une rémunération juste aux travailleurs concernés tout en créant un nombre suffisant d'emplois dans ce domaine pour répondre à la demande, et de permettre à ces travailleurs d'être représentés dans le dialogue social et la négociation collective. Nous reconnaissons qu'il importe de renforcer l'implication au travail et la fidélisation des travailleurs grâce à plusieurs mesures, notamment la promotion de la santé et du bien-être au travail, la protection de la santé et de la sécurité au travail et l'appui en faveur d'évolutions de carrière inclusives et équitables pour les travailleurs. Nous nous engageons à promouvoir un travail décent, conformément à l'ODD n° 8, notamment grâce à la coopération technique, ainsi qu'à garantir le respect des normes internationales du travail et des droits de l'homme au sein des chaînes de valeur mondiales, en particulier les conventions fondamentales adoptées par l'Organisation internationale du Travail. Nous réaffirmons notre volonté de parvenir à l'abolition effective du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants sous toutes leurs formes. Nous réaffirmons notre détermination à prendre des mesures pour renforcer notre coopération et nos actions collectives afin d'éradiquer le travail forcé sous toutes ses formes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Nous nous engageons à continuer de promouvoir un travail décent et de protéger les titulaires de droits dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en combinant judicieusement mesures obligatoires et mesures volontaires, notamment par des législations, des réglementations, des mesures incitatives et des recommandations pour les entreprises, ainsi qu'à dialoguer de manière constructive au sein des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail en étroite concertation avec toutes les parties prenantes pour étudier les idées et les possibilités concernant un instrument juridiquement contraignant fondé sur le consensus au niveau international qui apporte une valeur ajoutée aux approches juridiques et aux cadres d'action existants et qui soit applicable. Nous approuvons le Plan d'action visant à promouvoir l'évolution professionnelle et une plus grande résilience face aux changements structurels, élaboré par les ministres du Travail et de l'Emploi du G7.

Éducation

37. Nous nous engageons à réaliser des progrès pour assurer une éducation inclusive, équitable et de qualité, y compris en matière de formation professionnelle, et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, afin de bâtir des sociétés résilientes, justes et prospères. Les crises récentes ont réduit l'accès à l'éducation et aggravé les pertes d'acquis scolaires chez les enfants et les jeunes, en particulier les filles, et chez les élèves particulièrement marginalisés et vulnérables. L'éducation jouant un rôle de catalyseur pour atteindre tous les ODD, nous réaffirmons qu'il est important de soutenir l'éducation et de concevoir des systèmes éducatifs plus résilients, en particulier à la suite

de la pandémie de COVID-19. Nous réaffirmons notre détermination sans faille à tenir les engagements pris dans le cadre du G7 afin de protéger les possibilités de formation pour tous les apprenants et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles dans toute leur diversité, dans l'éducation et grâce à l'éducation, notamment en décidant d'en faire une priorité de l'aide publique au développement au niveau mondial. Nous saluons le Sommet sur la transformation de l'éducation du Secrétaire général des Nations Unies, tenu en septembre 2022, et nous appelons à continuer de soutenir le Partenariat mondial pour l'éducation, à Éducation sans délai et les institutions des Nations Unies, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui sont des partenaires essentiels pour aider les pays à bâtir des systèmes éducatifs plus robustes en faveur des enfants les plus défavorisés. Nous réitérons également l'importance des apprentissages fondamentaux et la nécessité pour le G7 d'accroître les investissements dans le capital humain d'une manière plus équitable et plus efficace afin de fournir des possibilités d'apprentissage de qualité apportant à tous les apprenants, notamment aux enfants, les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour s'épanouir et améliorer leur bien-être, et nous soulignons que l'éducation est un droit de l'homme. Nous continuons d'éliminer les obstacles à l'égalité entre les femmes et les hommes et les normes sociales discriminatoires sous-jacentes, depuis l'éducation préprimaire jusqu'à l'enseignement supérieur, pour une éducation plus résiliente, plus inclusive et qui prenne davantage en compte la nécessité de changer les perceptions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous continuons de promouvoir la mobilité internationale des jeunes et des talents et les échanges entre universitaires, étudiants et chercheurs ainsi que la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Nous reconnaissons l'importance des investissements en faveur des ressources humaines, qui peuvent contribuer à la résolution de problèmes sociaux tout en favorisant la croissance économique par l'éducation. Nous soutiendrons un environnement d'apprentissage et des possibilités de formation tout au long de la vie permettant à chaque enfant de réaliser son potentiel, notamment en améliorant l'instruction. Cela pourrait se faire notamment par la promotion de classes à effectifs réduits, un environnement numérique amélioré ainsi que l'utilisation efficace des technologies numériques au service de l'enseignement et de l'apprentissage, sans accroître les fractures numériques.

38. Bien que les évolutions technologiques rapides renforcent les sociétés et les économies, nous reconnaissons que la gouvernance internationale des nouvelles technologies numériques ne s'est pas toujours révélée capable de suivre le rythme. Face à l'accélération des évolutions technologiques, nous soulignons qu'il importe de relever les défis communs

en matière de gouvernance et de répertorier les possibles lacunes et fragmentations de la gouvernance technologique mondiale. Dans des domaines tels que l'IA, les technologies immersives telles que les métavers, les sciences et technologies quantiques et les autres technologies émergentes, la gouvernance de l'économie numérique doit continuer d'évoluer conformément à nos valeurs démocratiques communes, notamment l'équité, l'obligation de rendre des comptes, la transparence, la sécurité, la protection contre le harcèlement en ligne et contre la haine et les abus, le respect de la vie privée, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et la protection des données à caractère personnel. Nous travaillerons avec les entreprises du secteur des technologies et avec les autres acteurs concernés pour promouvoir une innovation et une mise en œuvre responsables dans le domaine des technologies, en veillant à ce que la sécurité soit une priorité et que les plateformes luttent contre les menaces d'exploitation et d'abus sexuels auxquels sont exposés les enfants sur ces plateformes, et en défendant les droits des enfants à la sécurité et à la vie privée en ligne. Nous continuons de discuter des moyens de mettre davantage la technologie au service de la démocratie et de coopérer au sujet des technologies nouvelles et émergentes et de leur mise en œuvre sur le plan social, et nous attendons avec intérêt l'occasion de participer au dialogue multipartite inclusif sur les questions numériques, notamment la gouvernance de l'internet, au sein des instances internationales compétentes telles que le Forum mondial de l'OCDE sur la technologie. Nous nous engageons à continuer de faire progresser les approches multipartites en ce qui concerne le développement de normes relatives à l'IA, dans le respect des cadres juridiquement contraignants, et nous reconnaissons l'importance des procédures promouvant la transparence, l'ouverture, le caractère équitable des processus, l'impartialité, le respect de la vie privée et la participation de tous afin de promouvoir une IA responsable. Nous soulignons l'importance des discussions internationales portant sur la gouvernance de l'IA et l'interopérabilité entre les cadres de gouvernance en la matière, tout en reconnaissant que les approches et instruments permettant de réaliser la vision et l'objectif communs d'une IA digne de confiance sont susceptibles de varier selon les membres du G7. Nous soutenons le développement d'outils en faveur d'une IA digne de confiance dans le cadre des organisations internationales multipartites, et nous encourageons l'élaboration et l'adoption de normes techniques internationales au sein des organismes de normalisation grâce à un processus impliquant différents acteurs. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de dresser rapidement le bilan des défis à relever et des possibilités à exploiter concernant l'IA générative, présente dans un nombre de pays et de domaines toujours plus important, et nous encourageons les organisations internationales telles que l'OCDE à envisager d'analyser les conséquences des évolutions des stratégies et le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (PMIA) à mettre en œuvre des projets concrets. À cet égard, nous chargeons nos ministres compétents de créer un groupe de travail du G7 sur le processus de Hiroshima concernant

l'IA, d'une manière inclusive et en coopération avec l'OCDE et le PMIA, afin d'échanger sur l'IA générative d'ici à la fin de l'année. Ces discussions pourraient porter notamment sur la gouvernance, la protection des droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, la promotion de la transparence, la réaction face à la manipulation de l'information par des acteurs étrangers, notamment la désinformation, et l'utilisation responsable de ces technologies. Nous nous félicitons du Plan d'action visant à promouvoir l'interopérabilité mondiale entre les outils au service d'une IA digne de confiance, issu de la réunion des ministres chargés du Numérique et des Technologies. Nous sommes conscients du potentiel des technologies immersives et des mondes virtuels, notamment les métavers, qui ouvrent des perspectives novatrices dans tous les domaines industriels et sociaux, et qui favorisent la durabilité. À cette fin, la gouvernance, la sécurité publique et les enjeux en matière de droits de l'homme doivent être abordés au niveau mondial. Nous chargeons nos ministres compétents d'envisager des approches collectives dans ce domaine, notamment en matière d'interopérabilité, de portabilité et de normes, avec le soutien de l'OCDE. Nous exprimons notre intérêt pour une éventuelle coopération conjointe en matière de recherche et développement dans le domaine de l'informatique. Nous chargeons également nos ministres compétents d'examiner des possibilités de continuer de promouvoir le commerce numérique.

39. Nous réaffirmons que l'échange de flux de données, d'informations, d'idées et de connaissances par-delà les frontières sont à l'origine d'une productivité augmentée, d'une plus grande innovation et d'un développement durable renforcé, mais aussi de nouveaux enjeux concernant la vie privée, la protection des données et la propriété intellectuelle, et la sécurité, notamment des données et des infrastructures relatives à l'informatique en nuage. Nous rappelons qu'il importe de promouvoir la libre circulation des données en toute confiance afin de permettre une circulation fiable des flux de données par-delà les frontières et de stimuler l'économie numérique dans son ensemble, tout en préservant la capacité des gouvernements à répondre aux questions d'intérêt public légitime. Nous soulignons notre intention de concrétiser ce concept et notre soutien à la coopération à l'intérieur et à l'extérieur du G7 afin d'œuvrer à la recherche de points communs, de complémentarités et d'éléments de convergence entre les approches et les instruments de régulation existants permettant aux données de circuler en toute confiance afin de promouvoir l'interopérabilité à l'avenir, notamment en soutenant l'implication des différents acteurs, en tirant parti du rôle joué par les technologies et en précisant les politiques nationales et locales et les processus établis. À cet égard, nous approuvons l'annexe relative à la vision du G7 concernant la mise en œuvre de la libre circulation des données en toute confiance et des priorités en la matière, issue de la réunion des ministres chargés du Numérique et de la Technologie, et la mise en place de l'arrangement institutionnel pour le partenariat. Nous

chargeons nos ministres compétents de poursuivre leurs efforts pour parvenir à des résultats concrets et de nous en faire rapport. Nous accueillons avec satisfaction la Déclaration de l'OCDE sur l'accès des pouvoirs publics aux données à caractère personnel détenues par des entités du secteur privé, qui constitue un instrument visant à accroître la confiance dans les flux transfrontaliers de données entre pays attachés aux valeurs démocratiques et à l'état de droit. Nous soulignons notre opposition à la fragmentation de l'internet et à l'utilisation des technologies numériques à des fins portant atteinte aux droits de l'homme. Dans ce contexte, nous devons lutter contre les obstacles injustifiés à la libre circulation des données, manquant de transparence et mis en place de manière arbitraire, qui sont à distinguer des mesures que nous mettons en œuvre au service des intérêts stratégiques légitimes de chaque pays. Nous nous efforçons d'accroître la confiance au sein de notre écosystème numérique et de lutter contre l'influence des approches autoritaires. Nous reconnaissons l'importance que revêtent les infrastructures numériques sûres et résilientes, fondements de la société et de l'économie. Nous sommes déterminés à approfondir notre coopération au sein du G7 et avec les partenaires affinitaires afin de soutenir et d'améliorer la résilience des réseaux par la prise de mesures, notamment en développant les itinéraires sécurisés de câbles sous-marins. Nous accueillons favorablement les efforts de diversification au sein des chaînes d'approvisionnement dans le domaine du numérique et nous continuons d'analyser les tendances du marché en faveur d'approches ouvertes et interopérables aux côtés d'architectures fiables, résilientes et établies, d'une manière neutre sur le plan technologique. Dans le cadre de la présidence japonaise du G7 et dans le contexte du début du déploiement du réseau d'accès radio ouvert (Open RAN), nous avons échangé sur les architectures ouvertes et les questions de sécurité ainsi que sur les perspectives en la matière. Nous reconnaissons la nécessité de résorber les fractures numériques, notamment entre les femmes et les hommes, ainsi que l'importance des initiatives mettant les données et la technologie au service des villes, telles que les initiatives relatives aux villes intelligentes, pour promouvoir l'inclusion numérique et relever les défis liés au développement urbain. Nous promovons un développement solidaire et améliorerons l'employabilité et la mobilité des experts du numérique, et nous rappelons notre volonté d'aider d'autres pays à accroître l'accès au numérique dans le respect des principes d'équité, d'universalité et de coût abordable, tout en veillant à ce que la sécurité, l'interopérabilité, la protection des données à caractère personnel et le respect des droits de l'homme, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, soient intégrés dans la connectivité mondiale.

Science et technologie

40. Nous soutenons le développement de technologies avancées, d'infrastructures de recherche et de réseaux de ressources humaines hautement qualifiées qui stimuleront l'innovation pour relever les défis mondiaux et permettront à la croissance économique d'entrer dans

une nouvelle ère. À cette fin, nous promouvons la mobilité et la circulation des talents du monde entier. Le G7 encouragera la science ouverte en procédant à la diffusion équitable des connaissances scientifiques et des résultats des recherches financées par des fonds publics, notamment les données de recherche et les publications scientifiques conçues suivant les principes « FAIR » (facile à trouver, accessible, interopérable et réutilisable). Cela permettra aux chercheurs et à la population de contribuer à la création de connaissances, d'innovations et de solutions aux problèmes mondiaux, et d'en bénéficier. Nous nous engageons également à travailler ensemble pour promouvoir une coopération scientifique et technique mondiale responsable et l'utilisation de technologies émergentes, notamment l'informatique et les biotechnologies de pointe, avec des partenaires qui partagent avec nous des valeurs et des principes communs en ce qui concerne la recherche et l'innovation, notamment une meilleure compréhension des mers et des océans dans le contexte des changements climatiques et l'utilisation de très grandes infrastructures de recherche. Nous sommes déterminés à favoriser et à promouvoir une compréhension commune des valeurs et des principes dans la recherche et l'innovation par des dialogues multilatéraux spécifiques, notamment dans le domaine de la sécurité et de l'intégrité de la recherche, et de recherches conjointes internationales fondées sur la philosophie de la science ouverte. Nous nous félicitons du lancement prochain de l'Académie virtuelle du G7 et de la publication des bonnes pratiques relatives à la sécurité et à l'intégrité de la recherche. Ces mesures contribueront à résoudre les nombreuses difficultés qui affluent au croisement des domaines de la sécurité, de l'économie et de la recherche scientifique.

41. Notre recours aux systèmes spatiaux allant croissant, nous réaffirmons notre attachement à la promotion de la sécurité et de l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique. Rappelant qu'il importe de résoudre les difficultés liées aux débris spatiaux, nous soutenons fermement la mise en œuvre urgente et nécessaire de lignes directrices internationales adoptées au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies. Nous saluons les efforts déployés à l'échelon national pour concevoir de nouvelles solutions de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace ainsi que pour poursuivre la recherche et développement portant sur la réduction des débris orbitaux et sur les technologies d'assainissement de l'espace. En outre, nous nous engageons à ne pas mener d'essai de missile antisatellite à ascension directe à des fins destructrices et nous encourageons les autres pays à faire de même afin de garantir la sécurité, la stabilité et le caractère durable de l'espace extra-atmosphérique.

Égalité entre les femmes et les hommes

42. Il est indispensable de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles pour une société résiliente, juste

et prospère. Nous entendons travailler avec tous les secteurs de la société pour parvenir à la participation réelle, pleine et entière et sur un pied d'égalité des femmes et des filles dans toute leur diversité ainsi que des personnes LGBTQIA+ à la vie politique et économique, à l'éducation et à tous les autres secteurs de la société, et à intégrer systématiquement l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines d'action. À cet effet, nous nous engageons à redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles structurels persistants et lutter contre les normes, stéréotypes, fonctions et pratiques néfastes fondés sur le genre, notamment grâce à l'éducation, et pour parvenir à une société où la diversité, les droits de l'homme et la dignité sont respectés, promus et protégés et où toute personne est à même de s'épanouir pleinement, à l'abri de la violence et de la discrimination, indépendamment de son identité ou de son expression de genre et de son orientation sexuelle. Nous saluons les travaux du Conseil consultatif sur l'égalité des sexes et nous espérons pouvoir le renforcer. Nous attendons également la première révision du tableau de bord du G7 sur les inégalités entre les femmes et les hommes et la publication cette année de son premier rapport de mise en œuvre, qui a pour objectif d'assurer le suivi des précédents engagements du G7 afin d'avancer sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes.

43. Nous exprimons notre vive préoccupation face au recul des droits des femmes et des filles, notamment en temps de crise, et nous condamnons fermement toutes les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales des femmes et des filles et des personnes LGBTQIA+ dans le monde entier. Nous reconnaissons le rôle essentiel de l'intégralité des droits et santé sexuels et reproductifs comme vecteur de transformation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que du soutien à la diversité, notamment s'agissant de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Nous réaffirmons notre ferme volonté d'assurer le plein respect de ces droits pour tous, notamment en traitant la question de l'accès à un avortement sûr et légal et à des prestations de soin post-avortement. Nous sommes déterminés à jouer un rôle moteur pour promouvoir et défendre l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité, sur notre territoire et à l'étranger, et nous œuvrerons de concert pour contrecarrer les tentatives qui visent à saper les progrès durement acquis ou à inverser la tendance dans ce domaine. À cet égard, nous nous engageons à promouvoir, à mettre en œuvre et à renforcer le Programme pour les femmes, la paix et la sécurité, notamment ses dispositions relatives à la réduction des risques de catastrophes, grâce à des partenariats avec le Réseau des coordonnateurs du Programme et au soutien à l'élaboration de plans d'action nationaux, et à promouvoir des approches intersectionnelles. Nous soulignons que les femmes jouent un rôle moteur en matière de prévention des conflits violents, d'activités de secours et de relèvement, et d'instauration d'une paix durable, et nous nous engageons à soutenir la participation pleine et entière des femmes sur un pied

d'égalité aux processus politiques et de paix. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour éliminer la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits et nous réaffirmons qu'il importe d'apporter aux victimes et aux survivants un soutien complet et une participation véritable, par une approche centrée sur les survivants. Nous nous engageons en outre à éliminer toutes les formes de harcèlement et d'abus sexuels et sexiste, en ligne comme hors ligne, ainsi que l'exploitation et les abus sexuels liés aux situations d'aide. Nous sommes résolus à garantir le droit de tous à l'éducation et nous soulignons qu'il importe de promouvoir l'accès à une éducation sûre et de qualité qui prenne en compte la nécessité de changer les perceptions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et de prendre des mesures pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans les secteurs et l'enseignement des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques ainsi que pour résorber la fracture numérique entre les femmes et les hommes. Nous considérons que ces actions sont essentielles pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin, qui joue un rôle indispensable dans le traitement des enjeux climatiques, environnementaux et de développement. Nous nous engageons également à promouvoir la reconversion et le perfectionnement professionnels, à favoriser des conditions de travail décentes, à renforcer l'accès des femmes dans toute leur diversité aux services financiers et à éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Nous soulignons de nouveau notre volonté de promouvoir la pleine autonomisation des femmes ainsi que leur participation pleine et entière et sur un pied d'égalité aux processus de décision à tous les niveaux, y compris à des postes de direction. Nous reconnaissons que des soins de qualité contribuent de manière fondamentale au fonctionnement de nos sociétés et de nos économies mais que le caractère inégal de leur répartition selon le genre est l'une des causes principales des inégalités entre les femmes et les hommes.

44. Pour concrétiser nos engagements, nous soulignons la nécessité de surmonter la fragmentation et la marginalisation des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes en accroissant nos efforts pour parvenir à l'intégration de la question de l'égalité femmes-hommes et pour la renforcer aux fins d'une transformation substantielle de nos sociétés. À cet égard, nous appelons à une approche globale, complète et continue afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en faisant le lien entre les domaines politique, économique, social et de la sécurité, et nous plaidons pour l'optimisation de l'efficacité et des retombées des politiques multisectorielles en la matière et de nos actions dans les différents versants de la mise en œuvre des mesures. Nous soulignons l'importance d'une telle approche de lien dans notre politique étrangère, notre politique relative au développement durable et notre aide publique au développement et nous nous efforçons de la soutenir. Nous réaffirmons notre volonté de déployer tous nos efforts pour, collectivement, augmenter la part de notre aide publique au développement

bilatérale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes et des filles durant les années à venir. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par nos experts dans l'élaboration de la fiche thématique « Promotion de l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes par une approche de lien » et nous attendons avec intérêt de nouvelles évolutions dans ce domaine.

Droits de l'homme, réfugiés, migrations, démocratie

45. Nous réaffirmons notre volonté de défendre les droits de l'homme et la dignité de tous les êtres humains, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, afin que chacun puisse participer pleinement à la société sur un pied d'égalité. Nous nous engageons à condamner fermement les violations des droits de l'homme et, dans le même temps, à écouter et à aider les pays et les organisations de la société civile cherchant à défendre et à promouvoir les droits de l'homme par le dialogue et la coopération. Conscients de la nécessité d'approfondir le dialogue à l'intérieur et à l'extérieur du G7 sur les activités commerciales et les droits de l'homme, nous entendons renforcer la coopération et l'action collective, notamment en accélérant les échanges d'informations, afin de garantir le respect des droits de l'homme et des normes internationales du travail dans les activités commerciales et les chaînes d'approvisionnement mondiales, et d'accroître la résilience, la prévisibilité et la sécurité pour les entreprises, et nous appelons les autres acteurs à unir leurs efforts aux nôtres. Nous réaffirmons notre volonté de protéger les réfugiés, de soutenir les personnes en situation de déplacement forcé et d'aider les pays et les communautés d'accueil, en veillant au plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des réfugiés et des personnes déplacées, et de défendre et de protéger les droits des populations marginalisées ou des personnes en situation de vulnérabilité exacerbée par les conflits, les crises et le déplacement, y compris le droit à ne pas subir de violence sexuelle ou sexiste. Nous appelons la communauté internationale à faire de même. Nous nous engageons à lutter contre l'impunité et à demander des comptes aux responsables des crimes les plus graves d'envergure internationale, y compris la violence sexuelle liée aux conflits, tout en améliorant le recueil d'informations en la matière. À cet égard, nous rappelons qu'il est nécessaire de renforcer l'architecture internationale pour empêcher tout nouveau cas de violence sexuelle liée aux conflits. Nous reconnaissons l'importance des discussions figurant dans le projet d'articles de la Commission du droit international sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité. Nous continuons de travailler de concert avec la communauté internationale dans la perspective du deuxième Forum mondial sur les réfugiés, qui se tiendra en décembre 2023. Nous réaffirmons notre engagement de soutenir la pleine intégration des réfugiés, dans un esprit de coopération internationale et conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, aux mesures et législations nationales et en fonction de chaque situation, en veillant au plein respect de

leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales.

46. Nous réaffirmons notre attachement à des migrations sûres, ordonnées et régulières partout dans le monde. Nous reconnaissons l'apport important que les migrants sont susceptibles de fournir à nos pays sur les plans économique et social. Nous nous engageons à garantir le plein respect de leurs droits de l'homme et de leurs libertés fondamentales, quel que soit leur statut migratoire. Nous demeurons déterminés à prévenir les migrations irrégulières et souvent très dangereuses par voie terrestre ou maritime. Nous nous engageons à unir nos efforts pour lutter contre les réseaux de la criminalité organisée, qui facilitent les migrations illégales et les déplacements de migrants et de demandeurs d'asile dans des conditions dangereuses, en profitant de certaines personnes parmi les plus vulnérables. Nous appelons à la fermeté dans la lutte contre cette criminalité impitoyable qui met des vies en danger et constitue un risque pour la sécurité intérieure des partenaires du G7. À cet égard, nous intensifierons les efforts pour démanteler le modèle économique des réseaux de la criminalité organisée, notamment en coopérant pour perturber les chaînes d'approvisionnement qui sous-tendent les opérations criminelles et d'exploitation des auteurs de traite des personnes et de trafic d'êtres humains. À cette fin, nous chargerons les ministres compétents d'approfondir les partenariats pour accroître notre compréhension des causes structurelles et travailler de concert avec nos partenaires du monde entier pour remédier à ces difficultés complexes.
47. Nous réaffirmons notre conviction partagée que la démocratie est le moyen le plus efficace de promouvoir la paix, la prospérité, l'égalité et le développement durable. Nous réaffirmons notre détermination à protéger l'environnement informationnel en soutenant la liberté de la presse et la liberté en ligne, en particulier la protection contre le harcèlement et les abus en ligne et contre les coupures et les perturbations de l'internet, et en réagissant face aux manipulations de l'information et aux ingérences provenant de l'étranger, notamment la désinformation, qui a pour but de saper la confiance dans les institutions démocratiques et de semer la discorde au sein de la communauté internationale. Nous condamnons fermement les techniques de manipulation de l'information et d'ingérences amplement utilisées par la Russie pour obtenir un soutien à sa guerre d'agression contre l'Ukraine et cacher la vérité des faits concernant son agression. Grâce au mécanisme de réaction rapide du G7, nous nous efforcerons de renforcer notre action collective de lutte contre les menaces pesant sur la démocratie, y compris ce type de manipulation, dans le plein respect du droit international des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression. Nous nous emploierons à garantir la promotion des informations factuelles, fiables et de qualité, et nous appelons les plateformes numériques à soutenir cette approche. Nous accentuerons la coopération sur ces questions avec nos partenaires gouvernementaux

et non gouvernementaux du monde entier qui partagent notre détermination à promouvoir l'accès à ce type d'information, notamment en soutenant les initiatives internationales pertinentes, telles que le Partenariat international pour l'information et la démocratie, et en appuyant les efforts des Nations Unies et de l'OCDE.

Lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée / défense de l'état de droit / lutte contre la corruption

48. Nous réaffirmons notre détermination sans faille à travailler de concert avec toutes les parties prenantes pour lutter contre toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme violent, en ligne comme hors ligne, et contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de stupéfiants, la traite des personnes, l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants, la corruption, la fraude, le vol de propriété intellectuelle, les menaces que représente l'utilisation de logiciels rançonneurs, la cybercriminalité et les infractions contre l'environnement, ainsi que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme d'une manière unifiée, coordonnée, inclusive, transparente, fondée sur les droits de l'homme et promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes. Tout en luttant contre l'utilisation de technologies nouvelles ou émergentes à des fins terroristes et contre le détournement de technologies à des fins criminelles, nous continuerons à redoubler d'efforts pour renforcer la coopération et les capacités de réponse numérique au niveau mondial. À cet égard, dans le prolongement de notre collaboration et des efforts déployés dans le cadre des initiatives existantes, telles que l'Appel de Christchurch, et rappelant nos engagements précédents, notamment de maintenir un droit d'accès étroitement contrôlé, nous appelons le secteur privé à agir davantage pour lutter contre la diffusion de contenus terroristes et extrémistes violents en ligne, faire de la sécurité par la conception une priorité et mettre un terme, en particulier, à l'exploitation et aux abus sexuels concernant les enfants sur leurs plateformes. Nous soutenons les efforts des pays partenaires afin de signer et de ratifier les accords internationaux pertinents, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption, et ceux du Conseil de l'Europe, tels que la Convention de Budapest sur la cybercriminalité, concernant tous les versants de la coopération des autorités judiciaires pénales et des autres autorités compétentes sur laquelle se fonde une coopération transfrontalière efficace. Nous reconnaissons également la menace que les drogues de synthèse illicites font peser sur la santé et la sécurité publiques et nous renforcerons notre coopération pour y faire face, en collaboration avec les autres pays désireux de faire de même et avec le secteur privé.
49. Nous renforcerons également la coordination et la coopération bilatérales, régionales et multilatérales dans le domaine du droit et de la justice, en fournissant notamment une assistance technique aux pays afin de les aider à élaborer et à appliquer des lois, ainsi

qu'une aide visant à renforcer les capacités dans le domaine judiciaire. Nous continuerons à intensifier notre lutte contre la corruption, en promouvant la bonne gouvernance et le renforcement de services opérationnels responsables, transparents, équitables et de proximité pour avancer vers la réalisation de nombreuses priorités communes, conduisant ainsi à des sociétés plus sûres et contribuant à la promotion de l'état de droit et au respect des droits de l'homme. Nous reconnaissons en outre que la corruption et les financements illicites et les produits connexes d'activités criminelles ponctionnent les ressources publiques, alimentent souvent la criminalité organisée et permettent à des systèmes kleptocratiques d'accumuler richesse et pouvoir aux dépens des citoyens et de remettre en cause la gouvernance démocratique. Nous suivrons une approche plus forte et plus unie afin de faire respecter scrupuleusement les obligations et les normes internationales relatives à la lutte contre la corruption, de renforcer la coopération policière et judiciaire, notamment par l'intermédiaire des organisations régionales et internationales compétentes, et de faire en sorte que les acteurs corrompus rendent des comptes. Rappelant l'importance de la transparence de la propriété effective pour l'intégrité et la transparence des systèmes démocratiques, nous réaffirmons la nécessité de soutenir nos partenaires africains dans la mise en place et le renforcement de registres de propriété effective.

Questions régionales

50. Nous sommes solidaires face aux grandes questions de politique étrangère et de sécurité afin de bâtir un avenir plus sûr et plus prospère. Nous réaffirmons également notre volonté de travailler avec un large éventail de partenaires pour traiter les problématiques mondiales urgentes et veiller à ce que le système international soit en mesure d'y répondre efficacement.

51. Nous sommes unis en tant que partenaires du G7 sur les points suivants, qui sous-tendent nos relations respectives avec la Chine :
 - Nous sommes prêts à œuvrer ensemble à des relations constructives et stables avec la Chine, tout en reconnaissant qu'il est important de dialoguer de manière franche avec elle et de lui faire connaître de façon directe nos préoccupations. Nous agissons conformément à nos intérêts nationaux. Compte tenu de son rôle au sein de la communauté internationale et de la taille de son économie, il est nécessaire de coopérer avec la Chine sur les enjeux mondiaux et dans des domaines d'intérêt commun.

 - Nous appelons la Chine à discuter avec nous, notamment au sein des instances multilatérales, dans des domaines tels que les crises climatique et de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles dans le cadre de l'Accord de Paris et du Cadre

mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, pour répondre aux besoins des pays vulnérables en matière de viabilité de la dette et de financement et traiter les enjeux de santé mondiale et de stabilité macroéconomique.

- Nos approches ne sont pas conçues pour porter atteinte à la Chine ; nous ne cherchons pas non plus à entraver son progrès ou son développement économiques. Une Chine enregistrant de la croissance et respectueuse des règles internationales serait dans l'intérêt du monde entier. Nous ne recherchons pas le découplage ou à le repli sur nous-mêmes. Dans le même temps, nous reconnaissons que la résilience économique requiert une réduction des risques et une diversification. Nous prendrons des mesures, individuelles ou collectives, pour investir dans notre propre dynamisme économique. Nous réduirons les dépendances excessives de nos chaînes d'approvisionnement essentielles.
- Afin de rendre possible des relations économiques durables avec la Chine, et pour renforcer le système commercial international, nous agirons en faveur de règles du jeu équitables pour nos salariés et nos entreprises. Nous nous emploierons à faire face aux problématiques résultant des mesures et pratiques hors marché de la Chine, qui faussent l'économie mondiale. Nous combattons les pratiques malveillantes, telles que le transfert illicite de technologies ou la divulgation illicite de données. Nous encouragerons la résilience face aux contraintes économiques. Nous reconnaissons également la nécessité de protéger certaines technologies de pointe qui pourraient servir à menacer notre sécurité nationale, sans pour autant limiter indûment le commerce et l'investissement.
- Nous demeurons vivement préoccupés par la situation en mer de Chine orientale et en mer de Chine méridionale. Nous sommes résolument opposés à toute tentative unilatérale de modification du statu quo par la force ou la contrainte.
- Nous réaffirmons l'importance de la paix et de la stabilité dans le détroit de Taïwan, élément indispensable pour garantir la sécurité et la prospérité de la communauté internationale. Les positions fondamentales des membres du G7 sur Taïwan demeurent inchangées, y compris concernant les politiques affichées d'une seule Chine. Nous appelons à un règlement pacifique des questions intéressant les deux rives du détroit.
- Nous continuerons à exprimer nos préoccupations relatives à la situation des droits de l'homme en Chine, notamment au Tibet et au Xinjiang, où la question du travail forcé nous préoccupe particulièrement. Nous demandons à la Chine d'honorer ses

engagements en vertu de la déclaration commune sino-britannique et de la Loi fondamentale, qui définit les droits, les libertés et un degré élevé d'autonomie pour Hong Kong.

- Nous demandons à la Chine d'agir conformément à ses obligations découlant de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, et de ne pas se livrer à des activités d'ingérence visant à saper la sécurité de nos populations, l'intégrité de nos institutions démocratiques et notre prospérité économique.
 - Nous demandons à la Chine de faire pression sur la Russie pour qu'elle mette un terme à son agression militaire et qu'elle retire ses troupes d'Ukraine de manière immédiate, complète et inconditionnelle. Nous encourageons la Chine à soutenir une paix globale, juste et durable fondée sur l'intégrité territoriale et les principes et buts de la Charte des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de son dialogue direct avec l'Ukraine.
52. Les revendications maritimes expansionnistes de la Chine en mer de Chine méridionale n'ont aucun fondement juridique et nous sommes opposés aux activités de militarisation menées par la Chine dans cette région. Nous soulignons le caractère universel et unifié de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et nous réaffirmons son rôle primordial dans la fixation du cadre juridique régissant toutes les activités dans les mers et océans. Nous rappelons que la sentence rendue le 12 juillet 2016 par le tribunal arbitral est une étape importante, juridiquement contraignante pour les parties à cette procédure, et une base utile pour régler pacifiquement leurs différends.
53. Nous condamnons fermement le nombre sans précédent d'essais illégaux de missiles balistiques réalisés par la République populaire démocratique de Corée, qui violent de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous demandons instamment à la Corée du Nord de s'abstenir de tout nouvel acte de déstabilisation ou d'escalade, notamment de tout nouvel essai nucléaire ou tir recourant à la technologie des missiles balistiques, qui compromettent la stabilité régionale et représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Ces actes irresponsables doivent entraîner une réponse internationale rapide, unie et ferme, qui passe par l'adoption de nouvelles mesures importantes par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous réaffirmons notre détermination sans faille à parvenir à l'abandon complet, vérifiable et irréversible par la Corée du Nord de ses armes nucléaires et de ses programmes nucléaires existants, ainsi que de toute autre arme de destruction massive et de tous ses programmes

de missiles balistiques, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous sommes préoccupés par le choix de ce pays de donner la priorité à ses programmes illicites d'armes de destruction massive et de missiles balistique au détriment du bien-être de sa population. Nous appelons la Corée du Nord à accepter les offres répétées de dialogue qui lui ont été notamment présentées par le Japon, les États-Unis et la République de Corée. Nous enjoignons ce pays à respecter les droits de l'homme, à faciliter l'accès des organisations humanitaires internationales et à remédier sans délai au problème des enlèvements.

54. Nous demeurons profondément préoccupés face à la détérioration de la situation en Birmanie sur le plan politique, humanitaire, des droits de l'homme et de la sécurité, et nous exprimons notre solidarité avec la population birmane. Nous continuons de soutenir les efforts déployés par l'ASEAN, en particulier le rôle joué par l'Indonésie dans le cadre de sa présidence de l'ASEAN et de son envoyé spécial pour la Birmanie, pour son engagement constant auprès de toutes les parties prenantes en Birmanie afin de mettre en œuvre le consensus en cinq points. Nous continuons d'appeler l'armée birmane à cesser immédiatement toute violence, à libérer tous les prisonniers politiques et les personnes détenues arbitrairement, à créer les conditions d'un dialogue pacifique ouvert à tous et à remettre le pays sur une voie démocratique véritable. Nous demandons à nouveau à tous les États d'empêcher l'acheminement d'armes en Birmanie. Nous demandons également un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave à l'ensemble de la population, notamment aux personnes les plus vulnérables.

55. Nous notons avec une vive préoccupation les menaces croissantes pesant sur la stabilité de l'Afghanistan ainsi que la détérioration de sa situation humanitaire et économique. Nous appelons les talibans à respecter leurs engagements en matière de lutte contre le terrorisme et à veiller à ce que le territoire afghan ne puisse pas être utilisé pour menacer ou attaquer un autre pays, programmer ou financer des actes terroristes ou servir de sanctuaire ou de lieu d'entraînement pour les terroristes. Nous exprimons notre ferme opposition aux violations systématiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales par les talibans et nous leur demandons de revenir immédiatement sur leurs décisions inacceptables, notamment à l'encontre des femmes et des filles. Tous les Afghans doivent pouvoir participer pleinement, de manière égale et effective à toutes les sphères de la vie publique, et avoir accès à l'aide humanitaire et aux services de base. Nous leur enjoignons de respecter la résolution 2681 (2023) du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que la Charte des Nations Unies, notamment son article 8, et de garantir le déroulement sans entrave des opérations des Nations Unies en Afghanistan. Pour remédier au manque persistant d'ouverture et de représentativité politiques, nous exhortons les talibans à

prendre des mesures importantes pour nouer un dialogue national crédible et ouvert, mené par les Afghans et auquel l'ensemble de la population puisse prendre part. Nous reconnaissons la nécessité d'adresser aux talibans des messages unifiés, en concertation avec nos autres partenaires internationaux.

56. Nous rappelons notre ferme détermination à faire en sorte que l'Iran ne mette jamais au point d'arme nucléaire. Nous demeurons profondément préoccupés par l'escalade ininterrompue du programme nucléaire iranien, qui ne repose sur aucune justification civile crédible et qui se rapproche dangereusement d'activités effectivement liées à l'armement. Nous continuons de privilégier une solution diplomatique pour résoudre cette question. Dans ce contexte, le Plan d'action global commun constitue toujours une référence utile. Nous appelons l'Iran à prendre rapidement des mesures concrètes pour respecter ses obligations juridiques et ses engagements politiques, notamment en matière de non-prolifération et de garanties nucléaires. Nous réaffirmons notre vive préoccupation face aux violations systémiques des droits de l'homme par l'Iran, notamment sa répression du mouvement de protestation féministe largement suivi, et au fait que des personnes soient prises pour cible, notamment des femmes, des filles, des personnes appartenant à des groupes minoritaires et des journalistes, en Iran et à l'extérieur du pays. Nous demandons aux dirigeants iraniens de mettre un terme à toutes les détentions injustes et arbitraires.
57. Nous nous déclarons profondément préoccupés par la poursuite des activités déstabilisatrices de l'Iran, telles que le transfert de missiles, de drones et d'autres technologies connexes, à des acteurs étatiques et non étatiques et à des groupes supplétifs, en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, notamment des résolutions 2231 et 2216. L'Iran doit cesser de soutenir la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. Nous appelons en particulier l'Iran à mettre fin à ses transferts de drones armés qui sont utilisés pour mener des attaques contre les infrastructures critiques en Ukraine et pour tuer des civils ukrainiens. Nous accueillons avec satisfaction les initiatives pour améliorer les relations bilatérales et réduire les tensions dans la région, notamment l'accord récent entre l'Iran et l'Arabie saoudite en vue de la reprise de leurs relations. Nous soulignons la nécessité de garantir la sûreté maritime des voies navigables du Proche-Orient et nous demandons à l'Iran de ne pas entraver l'exercice légitime par tous les navires des droits et des libertés de navigation.
58. Nous appelons les Israéliens et les Palestiniens à prendre des mesures permettant de bâtir la confiance dans la perspective d'une solution des deux États. À cette fin, l'ensemble des parties doivent s'abstenir de tout acte unilatéral, notamment les activités de colonisation ou les incitations à la violence. Nous réitérons notre soutien au statu quo historique de

Jérusalem. Nous saluons les récentes réunions entre l'Égypte, Israël, la Jordanie, l'Autorité palestinienne et les États-Unis, et nous espérons que les engagements pris seront tenus de bonne foi. Nous continuerons de soutenir l'autonomie économique palestinienne ainsi que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

59. S'agissant de la Syrie, nous restons fermement attachés à un processus politique inclusif et facilité par les Nations Unies, conformément à la résolution 2254 du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons que la communauté internationale ne saurait envisager une quelconque normalisation ou aide à la reconstruction que lorsque des progrès réels et durables vers une solution politique auront été accomplis. Nous exprimons notre soutien constant au travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et nous sommes déterminés à demander des comptes aux personnes responsables de l'utilisation d'armes chimiques et de violations du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, selon le cas. Nous appelons à l'accès complet et sans entrave de l'aide humanitaire à tous les Syriens dans le besoin, en particulier par l'intermédiaire de l'assistance transfrontalière des Nations Unies, mécanisme dont le périmètre et l'ampleur sont inégaux. Nous demeurons déterminés à ce que la défaite de Daech soit durable, et notamment à ce que des solutions durables soient mises en place pour les personnes détenues et déplacées par cette organisation qui se trouvent toujours dans le Nord-Est de la Syrie.
60. Nous réaffirmons notre soutien au maintien de la stabilité et de la prospérité dans les autres régions du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord. S'agissant du Yémen, nous appelons toutes les parties à parvenir à un cessez-le-feu durable et à œuvrer en faveur d'un processus politique global, durable et inclusif dirigé par les Yéménites sous les auspices des Nations Unies. Nous encourageons le gouvernement tunisien à répondre aux aspirations démocratique de sa population, à améliorer la situation économique du pays et à parvenir à un accord avec le FMI. Nous soutenons également les efforts pour parvenir à l'unité et à la stabilité de la Libye déployés sous les auspices des Nations Unies, en concertation avec l'Union africaine et la Ligue des États arabes. Nous exhortons toutes les parties prenantes libyennes à travailler de manière constructive au processus politique afin de tenir des élections présidentielle et législatives libres, régulières et inclusives d'ici à la fin de l'année 2023.
61. Nous réaffirmons notre volonté d'échanger avec les pays d'Asie centrale pour faire face aux problématiques régionales, notamment les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie, la déstabilisation résultant de la situation en Afghanistan, l'insécurité

alimentaire et énergétique, le terrorisme et les changements climatiques. Nous sommes résolus à encourager les liaisons commerciales et énergétiques, des moyens de connexion et de transport durables, notamment le « corridor central » et les projets qui lui sont associés pour améliorer la prospérité et la résilience de la région.

62. Nous renforçons nos partenariats avec les pays et les organisations régionales africains, notamment l'Union africaine. Nous avons chacun exprimé notre soutien aux appels des Africains en faveur d'une plus grande représentation de leur continent au sein des enceintes internationales, notamment du G20. Nous réitérons notre ferme détermination à aider les gouvernements de la région à lutter, dans le respect du droit international, contre les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme, l'extrémisme violent et l'instabilité partout en Afrique. Nous sommes profondément préoccupés par la présence croissante sur le continent des forces du groupe Wagner, affilié à la Russie, par leurs effets déstabilisateurs et par les violations des droits de l'homme qu'elles commettent. Gardant à l'esprit la situation en Afrique de l'Ouest, au Sahel, dans la Corne de l'Afrique et dans la région des Grands Lacs, nous travaillerons de concert pour soutenir les efforts menés par les Africains pour la paix, la stabilité et la prospérité du continent. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction les évolutions positives découlant de l'accord de cessation des hostilités entre le gouvernement éthiopien et le Front de libération du peuple du Tigré et nous demandons aux deux parties de tenir leur engagement de le mettre pleinement en œuvre. Nous appelons également à un soutien international en faveur des priorités de réforme du président somalien et de la lutte contre le mouvement des chababs. Nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Nous accueillons avec satisfaction l'arrêt des hostilités convenu en mars et nous appelons à sa pleine mise en œuvre. Nous condamnons la progression du mouvement armé du 23 mars (M23) sanctionné par les Nations Unies et nous nous joignons aux chefs d'État et de gouvernement africains pour l'appeler à se retirer de tous les territoires sous son contrôle. Nous sommes également profondément préoccupés par la propagation des menaces et des activités terroristes vers les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, et nous sommes prêts à apporter notre soutien pour lutter contre ces menaces.
63. Nous condamnons vivement la poursuite des combats entre les forces armées soudanaises et les forces d'appui rapide, qui menace la sécurité et la sûreté des civils, sape les efforts visant à reprendre la transition démocratique au Soudan et pourrait porter atteinte à la stabilité régionale. Nous exhortons les parties à mettre immédiatement un terme aux hostilités sans conditions préalables et à restaurer un gouvernement démocratique civil. Nous appelons tous les acteurs à renoncer à la violence, à prendre des mesures concrètes pour réduire les tensions et à assurer la sécurité de tous les civils, y compris les personnels

humanitaires. Les parties au conflit doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire, garantir la sécurité de tous les civils, y compris les personnels diplomatiques et humanitaires, et ne pas entraver ou limiter l'aide humanitaire destinée à sauver des vies. Nous saluons le courage et la vaillance des organismes humanitaires travaillant au Soudan. Nous reconnaissons la générosité des pays voisins du Soudan qui accueillent un nombre croissant de réfugiés soudanais, en dépit des difficultés humanitaires importantes auxquelles ils sont eux-mêmes confrontés. Nous nous engageons à soutenir les opérations d'urgence au Soudan, ainsi qu'en Afrique de l'Est et du Nord et dans la région du Sahel au bénéfice des réfugiés et des personnes souhaitant revenir au Soudan.

64. Nous soulignons la nécessité d'une coopération renforcée avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour défendre nos valeurs et intérêts communs. Nous sommes déterminés à travailler avec nos partenaires dans la région pour traiter les problématiques économiques, les changements climatiques, la perte de biodiversité, les catastrophes naturelles et d'autres questions mondiales. Nous réaffirmons notre détermination à renforcer la coordination de nos efforts avec nos partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres acteurs pour promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme et répondre aux besoins importants de la région dans les domaines humanitaire et de la sécurité, notamment au Venezuela, en Haïti et au Nicaragua. S'agissant de la crise que connaît actuellement Haïti, nous soulignons qu'il est important d'œuvrer en faveur d'une solution dirigée par les Haïtiens visant à un retour à la stabilité, et qu'il est nécessaire que ceux qui sèment la violence, la corruption et l'instabilité répondent de leurs actes.
65. Nous saluons l'Accord en vue de la normalisation de leurs relations et son annexe auxquels sont parvenus le Kosovo et la Serbie dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne à Bruxelles le 27 février et à Ohrid le 18 mars. Pour que les citoyens du Kosovo et de la Serbie puissent en retirer tous les bénéfices et que les relations de bon voisinage progressent dans les Balkans occidentaux, nous appelons les deux parties à mettre en œuvre promptement et de bonne foi leurs obligations respectives.

Conclusion

66. Nous apprécions les échanges avec les groupes d'engagement du G7, ainsi que leurs contributions. Par ailleurs, nous remercions vivement les directeurs de l'Agence internationale de l'énergie, du Fonds monétaire international, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui se sont joints à nous à Hiroshima.



Annexes :

- Vision des chefs d'État et de gouvernement du G7 de Hiroshima sur le désarmement nucléaire
- Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G7 sur l'Ukraine
- Plan d'action du G7 pour une économie fondée sur l'énergie propre
- Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G7 sur la résilience et la sécurité économiques
- Plan d'action de Hiroshima pour une sécurité alimentaire mondiale résiliente
- Rapport du Partenariat du G7 pour les infrastructures mondiales et l'investissement